



## Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

### **SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE** **Jeudi 30 mai 2013** **Salle Ramoff**

- Ordre du jour p. 2
- Membres présents p. 3
- Compte-rendu analytique p. 5

## Ordre du jour :

### 9 h 30 :

- **Suivi de la mise en œuvre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.**
- **Conclusions et recommandations du groupe de travail pour la mise en place d'une "Garantie jeunes".**
  - *Intervention de Christophe Devys, conseiller social du Premier ministre.*
  - *Intervention d'Emmanuelle Wargon et de Marc Gurgand, présidents du groupe de travail.*

### 11 h :

- **Travaux récents de la Conférence nationale de santé (CNS), notamment son rapport sur le renforcement de la participation des usagers pour un meilleur accès aux soins et son projet de partenariat avec les membres du CNLE pour l'animation de son prochain débat public sur le thème : "Les Jeunes et la solidarité".**

*Intervention de Bernadette Devictor, présidente de la CNS, et d'Emmanuel Rusch, président de la commission spécialisée « Droits des usagers ».*

### 12 h 10 : Questions diverses

- Information sur l'administration du questionnaire d'évaluation de l'expérimentation du 8<sup>e</sup> collège du CNLE.
- Projet d'avis du CNLE sur la pauvreté des enfants
- Célébration des 20 ans du CNLE / Renouvellement des mandats des membres / projet de colloque avec l'ONPES.

## Membres présents :

➤ **PRESIDENT** : M. Etienne PINTE

➤ MINISTERS

✓ **MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL**

Mme Emmanuelle WARGON, Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle

✓ **MINISTRE DELEGUE AUPRES DE LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE**

Mme Sabine FOURCADE, Directrice générale de la cohésion sociale

➤ ELUS

M. François SIMON, ARF

➤ CONSEILS

Mme Christine DUPUIS, CESE

Mme Marie-Josèphe de REDON, CNML

M. Jérôme VIGNON, ONPES

➤ ASSOCIATIONS

Mme Françoise CORE, ATD Quart Monde

M. Thierry DEBRAND, FAPIL

M. Bruno GROUES, UNIOPSS

M. Florent GUEGUEN, FNARS

Mme Henriette STEINBERG, Secours populaire français

➤ PERSONNES QUALIFIEES

Mme Marianne BERTHOD-WURMSER

M. Amar DIB

Mme Agnès de FLEURIEU

➤ ORGANISMES SOCIAUX

Mme Nicole BREJOU, Pôle emploi

Mme Juliette FURET, USH

M. Pierre PECASTAINGS, CNAMTS

➤ PARTENAIRES SOCIAUX

Mme Cécile BENLI, CGT

Mme Sophie QUENTIN, MEDEF

Mme Chantal RICHARD, CFDT

M. Gérard SAUTY, CFTC

➤ MEMBRES DU 8<sup>e</sup> COLLEGE

Mme Yasmina AHRIKENCKIKH  
M. Khalid ALAOUI  
M. Georges CUVELIER  
Mme Bintou DIALLO  
Mme Djemila MAHMOUDI  
Mme Bernadette SILLIAU  
Mme Maria THERON

➤ INVITES PERMANENTS

M. Patrick BOULTE, SNC  
M. Bernard GOUEDIC, MNCP  
Mme Hélène MARCHAL, UNAF  
M. Didier PIARD, Croix Rouge française

➤ **SECRETARIAT GENERAL** : Mme Christiane EL HAYEK

➤ **AUTRES PARTICIPANTS** : Mme Brigitte BERNEX (DGCS) - M. Vincent BILLEREY (DGCS) - Mme Marie-Hélène CHIMIER (DGCS-CNLE) - Mme Marie-France CURY (DGCS) - Mlle Sandrine HEDEL (DGCS- CNLE) - Mme Gaëlle Le LANN (DGCS) - Mme Delphine PRADY (Cabinet de Mme Carlotti) - Mme Christine SCHMITT (DGEFP) - M. Raphaël SLAMA (DGCS).

Collaboration rédactionnelle : Tugdual RUELLAN

Nombre total de participants : 40

## Suivi de la mise en œuvre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Conclusions et recommandations du groupe de travail pour la mise en place d'une "Garantie jeunes".

- *Intervention de Christophe Devys, conseiller social du Premier ministre.*

**Christophe Devys :** Je suis très honoré et très heureux de vous retrouver au CNLE. Je voulais profiter de cette occasion pour vous remercier pour la participation des membres du CNLE à la préparation de la Conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et donc, de ce fait, à la préparation du plan quinquennal de lutte contre les exclusions.

### **Cet apport a été extrêmement important à trois niveaux :**

- Sur le fond : vous avez pu constater que la plupart des propositions qui ont été faites dans les groupes de travail ont été reprises - même des propositions très délicates à mettre en œuvre comme la garantie universelle des loyers, le fichier positif... Toutes, évidemment, n'ont pas été inscrites dans le programme, pour des raisons budgétaires que vous comprenez tous, j'imagine. Les grands axes ont été repris. Globalement, nous sommes arrivés collectivement à avoir un programme pluriannuel qui est ambitieux. Certes, on peut toujours dire que l'on n'est pas allé assez loin sur certains sujets. Nous-mêmes le regrettons (le Gouvernement, les cabinets du Premier ministre, de Mme Carlotti). Nous aurions voulu aller beaucoup plus loin sur certains sujets mais, dans la limite des crédits budgétaires qui étaient possibles et sur lesquels nous pouvions compter, avec un arbitrage fort du Premier ministre, nous avons collectivement fait au mieux et abouti au meilleur résultat possible.
- Par ailleurs, l'apport du CNLE a été très important sur la forme. Ce que nous avons réussi, à travers la conférence de lutte contre la pauvreté, est quelque chose d'assez exceptionnel où nous avons eu un travail préparatoire très approfondi entre le Gouvernement, les administrations, les associations, les personnes en situation de pauvreté. C'est une démarche que nous essayons maintenant de reproduire dans différents travaux comme, par exemple, tout ce qui touche l'intégration.
- Le refus de toute stigmatisation : dans les dernières années, on a fait une montée de la stigmatisation envers les personnes en situation de pauvreté. Dans la parole du Gouvernement, les choses ont considérablement évolué. Petit à petit, dans l'opinion, ce message stigmatisant est en train de s'atténuer. Ainsi, lors de la conférence et de la présentation du plan quinquennal, quelques voix se sont élevées contre une politique d'assistance : ces voix ont été assez vite éteintes ce qui est plutôt bon signe. J'espère que nous pourrons continuer dans cette voie.

Je voulais donc vous remercier pour votre association aux travaux de cette conférence et vous dire que le Premier ministre s'est vraiment félicité d'avoir fait ce choix (qui n'était pas totalement évident) de faire travailler le CNLE pour la préparation de cette conférence. L'idée au départ était plutôt de faire comme on avait fait sur la conférence sociale, avec des travaux davantage entre techniciens. Ce n'est pas le choix retenu. Matthieu Angotti connaissait le CNLE et a pu créer un lien fort. Nous avons tout de suite été frappés, lors du premier contact qu'il y a eu entre le Premier ministre, moi et les associations d'aide par la solidarité très forte qui existe entre les associations - même si chaque association a bien entendu sa voix, son rôle propre, ses missions propres, leur voix sont très homogènes. Lorsque le Premier ministre a reçu le CNLE, on a été frappé de constater cette homogénéité. C'est une solidarité sur laquelle on a été tenté de bâtir quelque chose de solide. On s'en félicite aujourd'hui, avec le recul.

Un autre choix a été fait et dont nous nous félicitons : celui d'avoir confié à François Chérèque cette mission que vous connaissez. La première partie est de suivre et de jouer un rôle de vigie par rapport à l'application des plans : on a tous vécu des plans très ambitieux qui se sont effondrés dans le temps pour des raisons diverses (manque d'ambition des acteurs ou manque de budget). La tentation est très grande sur le plan pauvreté de revenir en arrière sur certains points qui ont pourtant été écrits. Dans la situation budgétaire qui est la nôtre, il est évident que l'on peut toujours demander à ce que telle ou telle mesure, pourtant inscrite, soit repoussée d'un, deux ans. C'est une tentation très forte et je ne vous dis pas qu'il n'y a pas ce type de tentation au sein du travail de l'administration ou du Gouvernement. Nous jouons, au sein du cabinet du Premier ministre et du cabinet de Mme Carlotti, ce

rôle de vigie, mais il est très important d'avoir quelqu'un qui a l'autorité de François Chérèque et qui peut dire : « ça, non, vous ne pouvez pas le faire, cela a été inscrit, c'est un engagement du Premier ministre vis-à-vis des associations, des personnes en situation de pauvreté, de l'ensemble du CNLE. On ne peut pas reculer. » Nous nous en félicitons tous les jours.

Un autre élément de sa mission concerne la dynamisation territoriale du programme de lutte contre la pauvreté. Toutes ces actions n'auront de sens que si, territorialement, on arrive à avoir une dynamisation des acteurs, une appropriation par les acteurs de ce plan. Pour l'instant, cela se met en place. François Chérèque a prévu d'organiser, dans les prochains mois, 18 réunions régionales. C'est quelque chose de très important sur lequel nous comptons beaucoup.

Je peux vous donner les plus grandes assurances sur la réalisation de ce plan malgré la situation budgétaire qui est extrêmement difficile. Vous avez vu que sur le logement, l'hébergement d'urgence, on a mis en place un certain montant de crédits pour mettre en place cette politique de sortie de l'hiver que le Premier ministre avait annoncée. Les choses se mettent en place doucement. Le Premier ministre a rencontré, le 14 mai dernier, les associations spécialisées sur ces questions. Le constat a été mitigé mais on voit qu'il y a une volonté. On est dans une démarche de progrès. On a un certain nombre de mesures qui vont être mises en œuvre très rapidement. Par exemple, le décret qui va augmenter le plafond de la CMU complémentaire a été signé par le Premier ministre hier et va être publié dans les prochains jours, avec une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Les mesures concernant le complément familial, l'allocation de soutien familial vont être révoquées par le Premier ministre lorsque, lundi, il va parler de la réforme de la politique familiale devant le Haut conseil de la famille ; elles vont être mises en œuvre très prochainement.

On a des sujets de fond qui sont plus difficiles et plus long à mettre en œuvre : la garantie jeunes sur laquelle nous comptons beaucoup, toutes les réflexions sur le RSA activité, la PPE... Plein d'autres sujets sont assez difficiles à mettre en œuvre, même du point de vue juridique, comme par exemple le fichier positif qui a été souhaité fortement lors des travaux préparatoires de la conférence et qui a fait l'objet de discussions d'ordre juridique au conseil d'État. Il a été retiré du texte initial mais avec la ferme volonté, après un travail d'analyse et de repérage des difficultés juridiques, qu'il soit réintroduit dans le projet de loi consommation par amendement gouvernemental. Pour l'instant, nous tenons le programme, sous le regard vigilant de François Chérèque, et nous souhaitons vraiment suivre ça de très près et tenir le programme tel qu'il a été engagé jusqu'ici.

**Étienne Pinte** : Merci. À propos de stigmatisation, je vous recommande de lire le remarquable rapport de l'Onpes qui nous a été présenté au CNLE en février, en avant-première, par Jérôme Vignon, et qui porte sur l'assistance - et non l'assistantat. Il a été remis à Mme Carlotti il y a quelques jours.

- *Intervention d'Emmanuelle Wargon et de Marc Gurgand, présidents du groupe de travail sur la « garantie jeunes ».*

**Emmanuelle Wargon** : Le Premier ministre a mandaté Marc Gurgand et moi-même pour mettre en place un processus de travail qui mène à des propositions sur la garantie jeunes, qui fait partie des annonces à la fois du plan de lutte contre la pauvreté et du Conseil interministériel pour la jeunesse. Nous proposons donc de vous rendre compte des travaux du groupe de travail et de dessiner devant vous les principaux contours de cette garantie jeune.

Cette garantie jeunes est issue d'une réflexion des groupes de travail de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté, notamment des travaux du groupe « emploi-insertion » de la conférence. Cette garantie jeunes entre aussi en résonance avec des initiatives communautaires. L'Union européenne, dans son paquet de financements 2014-2020, a prévu un effort particulier pour l'insertion professionnelle des jeunes ; elle dégagera, sous réserve de l'adoption définitive par le Conseil européen des 28 et 29 juin, 6 milliards d'euros supplémentaires sur cette programmation pour financer des programmes d'insertion spécifiquement dédiés aux jeunes. L'initiative française d'une garantie jeunes entre en résonance avec des initiatives communautaires, sur le modèle de programmes existants notamment dans les pays scandinaves (au Danemark, en Suède, en Norvège, en Finlande) et en Autriche, qui s'appellent également « garantie jeunes ».

Cette garantie jeunes s'appuie également sur un précédent. Dans la période antérieure, une expérimentation avait été lancée sous l'égide du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse ; elle s'appelait le « Revenu contractualisé d'autonomie » (RCA). Nous avons un premier bilan de cette expérimentation et avons construit à partir de ce bilan.

Suite à la mission qui nous a été confiée, nous avons monté un groupe de travail partenarial, dans l'esprit de la conférence de lutte contre la pauvreté et des travaux du CNLE. Ce groupe s'est réuni cinq ou six fois, entre début mars et aujourd'hui. Il comportait une cinquantaine de membres, dont :

- des acteurs de terrain, notamment des missions locales puisqu'on s'appuiera beaucoup sur les missions locales pour la garantie jeunes,
- des personnes concernées (il y a au CNLE une participante au groupe de travail) : nous avons fait appel à des jeunes pour avoir des témoignages directs en travaillant sur ce nouveau programme,
- des collectivités territoriales,
- les différentes administrations qui sont parties prenantes.

### **Quelle est l'ambition et l'esprit de la garantie jeune ?**

L'objectif principal est d'amener des jeunes en grande précarité vers l'autonomie, en co construisant avec eux un parcours personnalisé qui vise l'insertion professionnelle. La garantie jeunes se compose de deux dimensions qui sont, l'une et l'autre, indispensables : une garantie de ressources et une garantie d'une première expérience professionnelle, avec un parcours dynamique qui associe des périodes de travail et de formation. On est bien dans l'esprit de l'initiative que vient de prendre le Président de la République avec Angela Merkel et le Premier ministre italien, il y a quelques jours : lancer une initiative pour les jeunes, en particulier ceux qui sont sans ressources, ni en formation, ni en emploi, ni en éducation, pour qu'ils puissent avoir accès, le plus rapidement possible, à des expériences qui leur permettent de construire un parcours.

La garantie jeunes s'appuie donc sur un dispositif contractuel ; elle repose sur l'expression d'une volonté d'autonomie du jeune ; elle s'appuie sur un accompagnement renforcé - qui nous paraît indispensable – qui est confié aux missions locales mais qui doit être coordonné avec l'ensemble des acteurs qui auront à intervenir dans le parcours ; elle s'appuie sur une allocation qui doit être compatible avec les expériences professionnelles et doit les favoriser. La garantie jeunes ne se substitue pas aux prestations sociales existantes. Ce n'est pas un droit. C'est un programme d'accompagnement ciblé et contractualisé.

L'idée est d'expérimenter, dès la rentrée prochaine, sur une dizaine de territoires et ensuite, de monter en charge pour permettre à 100 000 jeunes, à moyen terme, d'avoir accès à cette garantie jeunes.

### **De quels jeunes parle-t-on ?**

Cette question a beaucoup été discutée dans le groupe de travail. Nous avons convergé vers l'idée de dire que nous cherchons des jeunes entre 18 et 25 ans qui sont dans la formule communautaire consacrée « nieet » (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation) dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA - 483 € pour une personne seule - et qui sont, soit des décohabitants sans soutien familial, soit cohabitants avec un très faible soutien familial. On cherche donc des jeunes en très grande difficulté, résidant dans des CHRS, sortant de l'Ase, sans revenus, sans ressources, sans solutions. Des jeunes qui sont parfois connus des missions locales, parfois non - plutôt connus des services de la PJJ : des jeunes en très grande difficulté. C'est ce que nous avons appelé notre cœur de cible.

Nous souhaitons qu'il puisse y avoir une appréciation souple des critères et avons donc considéré que certains jeunes n'appartenant pas à ce cœur de cible, c'est-à-dire au public prioritaire de la Garantie, pouvaient également y avoir accès. Il s'agit en l'occurrence de jeunes apparemment moins vulnérables mais dont la situation est porteuse de risques importants de rupture et qu'il faudrait, de ce fait, rendre éligibles au dispositif. Pour cette cible périphérique, les « dérogations » seront étudiées au cas par cas.

L'appréciation de ces critères d'entrée dans la Garantie reposera sur des éléments déclaratifs fournis par le jeune. L'entrée dans le dispositif sera alors prononcée par une commission « multi-acteurs » sur la base des propositions de la Mission locale. Cette commission « multi-acteurs » pourrait être constituée au niveau du département. Elle aura pour fonctions le repérage des jeunes, les décisions

d'entrée, de renouvellement et de sortie du dispositif, comme de suspension de l'allocation. La commission en question sera présidée par l'Etat et inclura des représentants du Conseil général. Les autres membres seront quant à eux désignés par le Préfet (acteurs de l'insertion, association de solidarité...).

### **Un préalable : l'élaboration d'un projet de territoire**

De façon générale, et pour être efficace, le dispositif de la Garantie jeunes doit s'inscrire dans un projet de territoire, structuré autour d'un partenariat fort entre les acteurs de l'insertion en amont et tout au long du parcours du jeune. Outre le partenariat noué autour de la mission locale dans le cadre de cette commission « multi-acteurs » dédiée à la gestion du parcours, le projet de territoire peut comprendre deux autres types de partenariat :

- un partenariat impliquant les financeurs qui devront rechercher entre eux une meilleure complémentarité et une bonne coordination de leurs interventions pour répondre au mieux aux besoins du parcours du jeune ;
- un partenariat avec les acteurs économiques et les entreprises du territoire qui permettra de multiplier les chances d'accéder à l'emploi en multipliant les opportunités de rencontre et de mise en situation.

### **Marc Gurgand :**

#### **La garantie jeunes : un dispositif contractuel**

La Garantie jeunes prend la forme d'un contrat passé entre le jeune et une mission locale. Le jeune s'engage à s'inscrire dans une démarche dynamique de démultiplication des expériences d'emploi et à s'investir à temps plein dans la démarche. Il s'engage également à déclarer chaque mois l'ensemble de ses revenus d'activité. Les objectifs du jeune se construisent tout au long du parcours et l'évaluation de son engagement se fera donc en plusieurs étapes.

La mission locale proposera quant à elle un accompagnement continu, sans rupture, enchaînant des propositions et l'ensemble des actes nécessaires à l'accès à l'emploi (immersions, contrats courts, actions de montée en compétences, levée des freins périphériques...). Le conseiller s'engagera à répondre aux besoins du jeune, à l'appuyer et l'orienter pour résoudre les difficultés empêchant son accès à l'autonomie ; il s'engagera à le suivre dans ses prises de poste.

Le parcours est d'une durée minimum d'un an, renouvelable par tranche de 12 mois (voire 6 mois) après validation de la commission « multi-acteurs ». Lorsque le contrat n'est pas renouvelé, la mission locale poursuit l'accompagnement dans le cadre du droit commun.

Un bilan des actions engagées dans les six premiers mois est présenté à la commission, ce qui est aussi un appui pour la mission locale dans les décisions qu'elle doit prendre. Un des enjeux de l'ensemble de ce dispositif est très clairement l'accompagnement, à l'occasion duquel on doit proposer des solutions au jeune pour son insertion ; l'allocation vient en appui de ce parcours. Que fait-t-on dans cet accompagnement pour véritablement aider ce jeune ? C'est un sujet qui a retenu l'attention du ministre.

#### **Un dispositif de médiation active**

Il y a une difficulté spécifique : dans le cadre du partenariat, on demande aux missions locales d'aller chercher, accueillir des jeunes qui ne sont pas les jeunes avec lesquels elles ont l'habitude de travailler. Leur travail doit donc être adapté à ce qui est utile à cette population de futurs bénéficiaires de la garantie jeunes. La médiation active est donc un des axes de cet accompagnement que la DGEFP va promouvoir auprès des missions locales et qui comporte **deux temps** :

- Un temps de remobilisation immédiate : l'idée est d'embarquer le jeune tout de suite dans quelque chose, ne pas être dans la réflexion, le bilan, la construction d'un projet, la définition de l'emploi au vu de son CV... Plutôt de l'embarquer, si possible dans un collectif, en bénéficiant de la dynamique des jeunes qui entrent avec lui au même moment dans la garantie jeunes, dans cette même mission locale. Tout de suite, l'amener très rapidement vers de premières expériences, des contacts avec les entreprises, et donc construire son parcours dans le même temps mais sans attente.



- Pour les missions locales, essayer de construire un parcours d'insertion en lien avec des entreprises : certaines, qui étaient dans le groupe, ont témoigné du travail assez impressionnant, et même spectaculaire, qu'elles parviennent à faire avec des jeunes en très grande difficulté, à qui elles font confiance, auprès de qui elles s'engagent dans le long terme, qu'elles réinstallent dans une posture de travail, de formation, d'acquisition de capacités... C'est ce modèle qui a pu inspirer ce projet de travailler avec des entreprises : ne pas chercher à avoir une médiation que l'on pourrait qualifier de passive, dans laquelle on a le CV d'un jeune, des offres d'emploi qui sont comme elles sont, et on essaye de faire coïncider l'un et l'autre, on envoie le jeune vers l'entreprise puis on verra bien... La démarche est complètement différente. Elle consiste à construire avec l'entreprise le processus d'insertion du jeune, de le valoriser dans ce qu'il a à l'instant T comme compétences, comme points forts, qualités, et, chemin faisant, de profiter de ça pour l'insérer, éventuellement sur des insertions dans l'entreprise de très court terme, relativement peu formalisées, pas nécessairement contractuelles, pour construire quelque chose. Cela suppose évidemment de faire évoluer la pratique des conseillers de missions locales vers un véritable travail avec des entreprises et pas juste de la mise en relation. C'est quelque chose qui n'est pas simple mais c'est une des ambitions intéressantes de ce dispositif.

### **L'octroi de l'allocation**

Une commission va étudier la situation du jeune, présenté par la mission locale, et décidera de son entrée dans le dispositif et donc, ce qui va avec, de l'attribution de l'allocation. On a discuté de différentes manières de profiler cette allocation. Il y a encore des débats en cours. On peut avoir un profil qui mime le profil du RSA actuel. On peut aussi avoir un dispositif dans lequel, pour les revenus du travail les plus faibles, on a un cumul intégral : ce serait rechercher une certaine simplicité du dispositif, au moins dans les premiers temps ; dire qu'un jeune a droit à 483 € d'allocations et que ce montant-là ne va pas bouger lorsqu'il va commencer à avoir quelques revenus. On ne veut pas avoir des choses compliquées : il faut à la fois que la mission locale n'ait pas à gérer des calculs de revenus compliqués et, d'autre part, que le jeune, au moins dans le démarrage, anticipe quelque chose de tout à fait clair sur ce que seront ses revenus. Par contre, à un moment, l'allocation doit être dégressive et s'effacer comme le RSA progressivement, à mesure que les revenus du jeune vont augmenter.

On pense que c'est une bonne chose que les revenus soient déclarés par le jeune, sans pièces justificatives. C'est ce qui s'est fait dans l'expérimentation du RCA. Si on commence à demander à ces jeunes tout un tas de pièces, on est sûr d'avoir un non-recours massif et ça ne marchera pas. La contrepartie est de mettre en œuvre des contrôles ponctuels pour ne pas être complètement dans le flou. Mais on a d'abord besoin de faire confiance aux jeunes. On ne peut pas passer sa vie à faire des contrôles et à demander des pièces sinon ça ne marchera jamais.

C'est virtuellement un dispositif transitoire. Un autre groupe réfléchit sur l'évolution du RSA activité. Pour l'instant, les parcours existants vont continuer d'exister, comme le CiviS. Les aides et les allocations qui existent pourront être mobilisées autant que de besoin. La garantie jeunes vient vraiment s'ajouter à part, avec ses propres règles, mais elle n'interagit pas explicitement avec les autres dispositifs.

Quand sort-on du dispositif ? Pendant les douze mois de prise en charge, on n'a pas particulièrement de raisons de sortir, sauf exception. Doucement, on fait le bilan et on se demande si on continue. Mais on sort à un moment de ce bilan où on n'a pas envie de continuer ou si on estime que le jeune a atteint l'autonomie. L'objectif, c'est l'autonomie du jeune. Évidemment, ce n'est pas très simple à définir et cela sera confié à l'appréciation des commissions. On voit bien qu'une modalité d'insertion durable dans l'emploi ou d'entrée stabilisée dans une formation (et dans une situation où le jeune n'a pas besoin d'un soutien ou de ressources pour être capable de se maintenir dans cette formation) sont des situations dans lesquelles on aura envie d'estimer que le travail a été fait. Éventuellement, le jeune peut à ce moment basculer dans ce qu'on va appeler le droit commun des missions locales. Il n'est pas dit que tout accompagnement doit cesser et doit être abandonné littéralement mais évidemment il y a un moment où l'on peut arrêter d'être dans ce dispositif spécifique, intensif, extrêmement aidé de la garantie jeunes.

Évidemment, d'autres motifs de sortie vont être le critère d'âge (entrée dans les 26 ans) et si la commission estime que, de façon caractérisée, le jeune n'a pas joué le jeu, n'a pas respecté les engagements qu'il a pris aux différentes étapes du contrat envisagé.

Il y aura une **phase pilote** à ce dispositif, à la rentrée, qui sera déployée dans 10 territoires. Il sera piloté par les services de l'État, avec le système d'information des missions locales (Parcours 3). Pour déterminer ces 10 territoires pilotes, il va y avoir très prochainement un **appel à manifestation d'intérêt** qui sera transmis aux préfets de départements et aux présidents de conseils généraux, afin de les inviter à manifester leur volonté de faire partie éventuellement de l'un de ces territoires pilotes, soit pour l'ensemble du département, soit éventuellement à un niveau infra départemental si cela se justifie. Le lancement de la phase pilote sera accompagné d'un dispositif de formation organisé par la DGEFP, visant notamment à préparer les missions locales à mettre en œuvre l'évolution des dispositifs d'accompagnement qui est visée.

Cette phase pilote sera aussi l'occasion d'une évaluation du dispositif, de manière à être en mesure d'en tirer rapidement un bilan et de le faire évoluer dans les directions qui pourront paraître nécessaires. Le pilotage de cette évaluation va être confié à la Dares et au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse qui pourrait en être le financeur. L'évaluation doit mêler du travail quantitatif, des statistiques sur les jeunes, et du travail qualitatif d'analyse du fonctionnement des dispositifs, d'observation de l'un des enjeux forts qui est la construction et le fonctionnement des réseaux territoriaux, à la fois pour le repérage et l'orientation des jeunes, et le fonctionnement des commissions multi acteurs qui doivent appuyer les missions locales dans leur travail. On sait que c'est quelque chose de très compliqué à construire. Il y a des expérimentations du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse qui le montrent assez bien. Ça va être très important de regarder cela.

Un autre sujet concerne le ciblage des jeunes. On a défini des cibles de jeunes mais aussi un cœur de cible et une cible élargie. Cela va être très important, à la fin, de savoir quels jeunes les missions locales parviennent à faire entrer dans le dispositif, dans quelle mesure ils appartiennent à la cible ou à une cible élargie ; d'être capable aussi de comprendre les difficultés qu'il peut y avoir à faire entrer les « bons » jeunes dans le dispositif. Évidemment, on a envie de suivre les actes d'accompagnement, voir s'ils ont évolué. Nous avons envie de comprendre ce qu'il y a dans la contractualisation et de mesurer les conditions de sortie des jeunes.

**Étienne Pinte** : Une première question m'interpelle. La sortie se fait donc vers l'entreprise ? Avez-vous envisagé que la sortie se fasse également vers les emplois d'avenir, qui sont plutôt dirigés vers les collectivités territoriales ou le monde associatif ?

**Emmanuelle Wargon** : Oui, bien sûr. La sortie se fait vers l'insertion professionnelle : soit l'emploi en entreprise ou dans des collectivités territoriales, en emploi aidé classique ou en emploi d'avenir, soit la formation.

### *Réactions des membres du CNLE et échange avec les intervenants.*

**Bruno Grouès (Uniopss)** : Je voulais attirer l'attention sur les conditions d'accès à l'emploi, les freins à l'emploi. On sait que ces jeunes qui sont très désocialisés ont des problèmes multiples. Comment fait-on et quand fait-on la phase de préparation à l'emploi qui risque d'être l'un des os ? L'autre os étant de trouver des emplois. Mais le principal os, c'est la préparation à l'emploi.

Nous faisons partie du groupe « RSA/PPE » au sein duquel il est envisagé que cette nouvelle prestation fusionnée soit applicable dès 18 ans. Je ne vous cache pas que l'on préférerait cette solution plutôt qu'un système pour 100 000 jeunes.

**Emmanuelle Wargon** : C'est pour cela que nous avons beaucoup insisté sur la nécessité des partenariats de qualité. Le conseiller de la mission locale, tout seul, ne pourra pas répondre à tous les besoins des jeunes. C'est une contractualisation sur mesure ; il n'est pas question de plaquer un contrat type en disant : « Tu entres dans la garantie jeunes, tu dois avoir trouvé un emploi ou une formation dans les quatre mois ». On est dans l'idée que l'on fait un point avec le jeune qui entre dans la démarche et on voit avec lui (elle), quels sont les points de contractualisation. Dans certains cas, ça sera la levée de freins périphériques, pour d'autres, ça sera plus directement de l'emploi ou de la formation.

Comment lève-t-on ces freins ? À travers un partenariat très fort que nous souhaitons avec la partie insertion sociale du territoire : bien évidemment, les services du conseil général (c'est pour cette raison que nous pensons que le dispositif doit être porté par l'État et le conseil général), avec les CCAS et les autres acteurs territoriaux. Le conseiller de la mission locale doit donc bénéficier d'un accès renforcé à ses partenaires pour pouvoir proposer des solutions progressives, à la vitesse à laquelle le jeune peut aller.

**Matthieu Angotti** : Marc l'évoquait, la partie « RSA activité/PPE » ne touche pas le socle. Elle n'est pas exactement sur le même périmètre. Par contre, si on aboutit de ce côté-là à une mesure ouverte aux 18-25 ans, évidemment, il faudra étudier la façon dont elle se cumule ou s'articule avec la garantie jeunes. Mais elle ne pourra pas s'y substituer car, par définition, elle n'a pas de dimension socle.

**Didier Piard (CRF)** : Ça me rappelle furieusement, des expériences très intéressantes qui ont été faites il y a 15 ou 20 ans, nommées « Espaces de socialisation ». C'était financé par les conseils régionaux avec les conseils généraux. L'originalité de ce dispositif était à peu près la même que la vôtre. Ce n'est pas une critique mais en avez-vous fait une évaluation ? Je l'avais regardée en son temps, car cela revient comme un serpent de mer et il faut voir les difficultés qui s'étaient posées. J'ai vu que vous en aviez levées quelques-unes d'ailleurs. Le premier enjeu est effectivement la souplesse du dispositif, et c'est essentiel. Je ne sais pas si le contrat ou l'engagement va résoudre le problème pour les jeunes très désocialisés car les questions de « carcan » ou d'engagement sont toujours difficiles pour eux, compte-tenu de la visibilité souvent à court terme.

Néanmoins, l'originalité du dispositif, c'est de ne pas les embêter avec trop de paperasse car sinon ils ne viennent pas. L'originalité, c'est aussi le fait de pouvoir poser ses valises : ne pas leur demander de faire quelque chose de compliqué tout de suite. C'est enfin la question de l'aller-retour : une partie de ces jeunes entrent et repartent tout de suite si ça ne les branche pas. Si ça ne correspond pas à leur truc, ils se tirent et il faut permettre qu'ils se tirent et qu'ils reviennent. Cela suppose que l'engagement et le contrat prennent bien en compte la texture du jeune. Ce n'est pas une critique mais c'est bien un enjeu important. Le quatrième enjeu, c'est un maillage territorial. Et là, il faut que les acteurs s'engagent. Aujourd'hui, il y a peu de bénévolat - c'est regrettable. Il faut donc que les acteurs du territoire s'engagent ; ça coûte très cher mais ce n'est pas un souci. C'est bien que ça coûte cher si ça peut aboutir à des choses efficaces. C'est sûr qu'il faut embarquer les conseils généraux dès le départ. Je me rappelle qu'au début des espaces de socialisation, on ne les avait pas embarqués. Le conseil régional était absent dans le débat. Et ça devient compliqué car, au-delà des aspects politiques, le fait que tous les acteurs soient embarqués est essentiel.

Enfin, l'embarquement avec les entreprises : dans mon ancienne vie de vice-président des Geiq, on a une expérience importante sur les jeunes, non pas très désocialisés mais peu qualifiés, souvent en difficulté. Je pense que les entreprises peuvent jouer le jeu. J'en suis persuadé, mais il faudra que les mesures de tutorat et d'accompagnement laissent une très grande souplesse aussi à l'entreprise, autant qu'aux jeunes, pour que l'expérience marche. Si on a tiré les enseignements des espaces de socialisation, il est important de ne pas recommencer et de bien voir les choses car c'est un enjeu important pour les jeunes peu qualifiés, ceux qui n'accèdent pas à l'emploi. Mon propos est positif mais il va falloir y mettre des moyens, au-delà de la persuasion, pour que ces jeunes puissent accéder, sinon on recommencera le serpent de mer habituel autour de ces questions.

**Emmanuelle Wargon** : Je ne crois pas que l'on ait regardé cette expérience d'espaces de socialisation mais nous allons la regarder. Nous en avons regardé d'autres. Il y a des conseils généraux qui font plus ou moins la même chose. On a assez longuement décortiqué l'exemple du Conseil général de Loire-Atlantique qui a un programme très proche de cela.

Poser ses valises : oui, c'est important. Nous donnons une visibilité pour un an ; c'est par tranches d'un an, renouvelables. Pendant cette année, on ne se pose pas de question de sortie du dispositif. On ne demande pas non plus au jeune d'avoir d'emblée un projet, ce qui n'aurait pas de sens. D'où l'idée de faire évoluer les engagements dans le temps, à mesure que l'expérience du jeune se structure et que sa capacité à formuler son projet croît. D'où la nécessité, évidemment, d'introduire de la souplesse dans les dispositifs. On est ainsi dans l'idée de ne pas opposer accompagnement social et accompagnement professionnel mais d'essayer de manier les deux finement, en fonction des besoins.

J'ai rapidement cité la région sous l'angle de la formation. Nous voulons travailler par appel à manifestation d'intérêt, c'est-à-dire demander à des territoires de nous dire qu'ils sont candidats. On ne leur demande pas d'avoir une très forte expérience sur le sujet mais bien de nous dire qu'ils sont prêts à travailler avec tous les acteurs nécessaires. Cela fera partie des critères de choix des territoires : que l'on ait bien l'État, le conseil général, la commune, la région. Sinon, cela ne marchera pas.

**Christophe Devys** : Sur les espaces de socialisation, qui étaient souvent appelés Espaces jeunes, je ne suis pas sûr qu'il y avait l'allocation au niveau prévu. C'est un des éléments très forts de ce dispositif qui va favoriser l'autonomie du jeune. Vous avez eu raison d'insister sur la souplesse du dispositif : c'est essentiel. Il faut une très grande souplesse du dispositif, une vraie responsabilité qui pèse à la fois sur le jeune mais aussi sur les acteurs que sont particulièrement les missions locales.

J'insiste sur la période d'expérimentation. L'objectif, c'est 100 000 jeunes. On va essayer de faire une expérimentation sur 10 000 jeunes, sur une dizaine de sites pilote. On commence à recevoir des projets, avant d'avoir fait l'appel. Ce sont des collectivités qui, spontanément, nous font part de leur intérêt et qui commencent à bâtir ce que cela pourrait être. Ces premiers retours correspondent à des projets très articulés, l'un sur une grande ville, l'autre sur une petite ville, avec l'idée d'une souplesse, d'une responsabilité des acteurs.

**Florent Gueguen (Fnars)** : Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion au CNLE de rappeler la situation explosive de la pauvreté des jeunes. Chacun connaît les chiffres : 23 % de taux de pauvreté (un chiffre très supérieur au taux de pauvreté national) ; un taux de chômage de 24 %. Nous constatons, dans les associations, une progression du nombre de jeunes hébergés dans les centres d'hébergement d'urgence qui est également explosive. L'une des difficultés, outre la désocialisation, la rupture familiale, le décrochage scolaire, est l'absence de ressources et de système de protection sociale universelle tels que peuvent en bénéficier les autres catégories de la population. On a cette particularité en France d'avoir une classe d'âge qui est la plus touchée par la crise économique, sans système de protection sociale !

C'est sous cet angle que nous analysons cette prestation garantie jeunes qui n'est pas un droit ouvert à une allocation et donc pas un droit universel, mais un dispositif qui lie accompagnement et ressources. Évidemment, nous prenons cette prestation comme une avancée, dans une situation critique. Nous tenons compte aussi de la situation budgétaire de l'État qui ne permet pas toujours d'ouvrir des droits universels. Néanmoins, pour la Fnars, il faut que cette garantie soit une **étape vers l'ouverture d'un droit**.

On voit bien, assez rapidement, les limites du dispositif. On a l'évaluation de dispositifs assez proches - comme Trace, Civis - avec des montants d'allocations qui étaient souvent inférieurs, un dispositif d'accompagnement qui était probablement moins fort. Néanmoins, on ne part pas de rien, et on a vu aussi les limites de ces dispositifs puisque, malgré leur mise en place, la situation sociale et professionnelle de ces jeunes n'a cessé de se dégrader. Il y a quand même une crainte que cette garantie, compte tenu de son calibrage, s'ajoute à des dispositifs que l'on a déjà vus mis en œuvre, avec leurs limites. Le ciblage à 100 000 jeunes pose immédiatement la question de la sélection des jeunes, à partir du moment où l'on sait que la cible est beaucoup plus que importante en réalité. J'ai bien compris le caractère expérimental, le fait que la sélection des jeunes sera partenariale. Néanmoins, il y a quand même des risques, si ce n'est d'arbitraire, de donner des droits à certains et pas à d'autres, alors même que leur situation est assez proche.

Nous nous sommes également attachés au fait que s'il y a une allocation qui est liée à une démarche de contractualisation, il y a un droit à l'échec du jeune, un droit au recommencement, surtout si nous souhaitons nous adresser à des jeunes très désocialisés, notamment pris en charge en CHRS, dont on sait que l'accès à l'emploi et à l'insertion sera long, avec des problématiques sociales lourdes, des problématiques de santé, d'addictions... Si on veut s'adresser à ce public, il faut qu'il y ait un droit à l'échec et il faut que, même si la contractualisation n'est pas respectée, on ne coupe pas l'allocation au milieu du chemin. Je ne sais pas si c'est clairement prévu comme ça mais il faudra s'en assurer. Cela nous paraît très important.

Sur l'accompagnement social et professionnel, c'est évidemment un point central. Nous souhaitons une simplification au maximum, surtout si on souhaite s'adresser à des jeunes qui ont des problèmes avec

les institutions, qui fréquentent assez peu les services sociaux et les missions locales. S'agissant des jeunes qui sont pris en charge en CHRS, quand il y a un travailleur social qui suit le jeune, qu'il y a une confiance, un travail qui est engagé, si ce travailleur social peut être le référent du jeune sur le suivi de la prestation, n'imposons pas plusieurs référents à la personne. Essayons de le faire simplement et en engageant les associations là-dessus.

Nous prenons cette mesure comme une avancée mais c'est vraiment un point d'étape. Il faut que l'on aille plus loin car la situation est trop dramatique, et on voit bien que, sur un ciblage de 100 000 jeunes, ce n'est pas cette prestation qui va radicalement changer la situation de pauvreté dramatique de cette catégorie de la population. À terme, nous souhaitons son extension, avec l'extension du RSA jeunes aux moins de 25 ans avec un dispositif d'accompagnement et de contractualisation ou une extension de la garantie. En tout cas, que l'on aille vers une logique de droit universel. Je remarque d'ailleurs qu'un certain nombre de rapports de spécialistes - j'ai en tête un rapport de l'OCDE - qui demandent une sorte de consensus sur le fait qu'il faut proposer à cette catégorie de la population, un système de protection sociale universel qui leur garantit des moyens de subsistance et d'insertion.

**Henriette Steinberg (Secours populaire) :** Je voudrais me situer dans ce qui vient d'être dit par les collègues et amis qui viennent d'intervenir. Je voudrais ajouter un aspect qui se présente en termes de question : comment faire pour ne pas continuer à alimenter le *tonneau des Danaïdes*<sup>1</sup> ? J'ai bien entendu que l'une des cibles concerne les sortants de l'Ase (aide sociale à l'enfance) et les jeunes en relation avec la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse). Je serais tout à fait intéressée de savoir combien il y a par an de jeunes qui sortent de ces circuits sociaux et/ou judiciaires pour voir le rapport entre le nombre de sortants et la perspective des 100 000 jeunes. N'est-il pas possible de mettre en place un dispositif qui fasse que la perspective d'un jeune qui sort de l'Ase ne soit pas de voir comment il va entrer dans le dispositif qui nous est présenté ? Ceux qui entrent à l'Ase à 6 ans et qui en sortent à 18 pour atterrir sur ces dispositifs, ce n'est pas seulement inquiétant mais, en termes d'évaluation de l'efficacité de l'action publique, c'est une véritable préoccupation. Car derrière, il y a des financements considérables et il y a aussi des tragédies individuelles, qui deviennent collectives et qui interrogent sérieusement. Combien sont envisagés et quid de ceux qui ne sont pas dans ces catégories ? En ce qui concerne l'Ase, les enfants puis les jeunes sont on ne peut plus connus dans un cas à part bien identifié, avec une scolarité et une scolarisation bien identifiables. Il me semble que cet aspect ne devrait pas être laissé de côté et être ensuite de la responsabilité des missions locales. Évidemment, quand elles sont en contact, elles font, mais est-ce qu'on ne peut pas se poser la question avant ?

Par ailleurs, pour l'idée qui me paraît tout à fait intéressante du lien avec l'entreprise, j'ai bien entendu le fait qu'il ne fallait pas que l'accès à l'entreprise soit trop formalisé, ni contractualisé. D'accord, j'entends bien. J'ai quand même quelques interrogations, sur le nombre de jeunes avec lesquels le Secours populaire est en contact et qui viennent nous dire qu'ils ne trouvent même pas un stage de 15 jours dans le cadre de ce qui théoriquement devrait leur être ouvert, mais surtout sur la question de la protection sociale. Quand un jeune entre en entreprise et qu'il ne connaît ni l'environnement, ni les machines, ni les outils, qu'il a du mal à lire un mode d'emploi, l'accident du travail, quand il est grave, c'est pour le reste de son existence. Comment est-ce qu'on pense les choses de telle sorte que l'ensemble de ce à quoi il est envisagé de mettre en place une amélioration ne génère pas d'effets pervers ?

**Jérôme Vignon (Onpes) :** Je pars de cet objectif de 100 000 que je trouve très raisonnablement ambitieux. S'agissant de cette classe d'âge, on vise à toucher, à terme - mais à un horizon raisonnable - au moins 10 % de ces jeunes qui sortent de l'appareil de formation sans aucune qualification ni compétence reconnue, puisqu'on cible des jeunes en grande difficulté. Atteindre 10 % de ceux qui sont a priori en situation difficile, je trouve cela tout à fait ambitieux et le ciblage me semble justifié.

Mais, sur le ciblage territorial : vous avez parlé d'un appel à manifestation d'intérêt. Nous savons qu'une grande partie de ces jeunes, très éloignés ou en grande difficulté vis-à-vis de l'emploi, se trouve en zone urbaine sensible. Il y a des rapports précis régulièrement sur ce sujet. Si on laisse le choix des territoires à un appel ouvert, va-t-on vraiment atteindre des zones urbaines sensibles ? S'il s'agit, dans le contrat, de faire une offre à la fin du parcours, est-ce que cette offre se trouvera dans le territoire en

---

<sup>1</sup> Note : tâche sans fin, travail à recommencer sans cesse.

question ? Ne pourrait-on pas être plus directif, du point de vue de l'État, dans le choix des territoires, dans la mutualisation des propositions entre les territoires ?

**Chantal Richard (CFDT) :** Je trouve que la présentation de cette garantie jeunes est intéressante, surtout sur la médiation active : le fait qu'on ait quelqu'un qui va suivre le jeune en cours d'emploi et que ça ne s'arrête pas avant d'entrer dans l'emploi, et le fait qu'il y ait de la médiation active entre le jeune et l'employeur, voire pour la recherche d'emploi, l'entretien d'embauche, le fait qu'il y ait quelqu'un qui soit extérieur et fasse le tampon, l'accompagnement.

L'accompagnement en cours d'emploi est quelque chose d'important. Il faudra énormément cibler l'évaluation pour savoir ce que cela donne, ce que cela amène. Est-ce que ça aide l'employeur à trouver quelqu'un ? Est-ce que ça aide le jeune à s'intégrer ? Est-ce que ça aide aussi à résoudre les difficultés qu'il pourrait y avoir autour du logement, de la santé ? L'évaluation devra être importante.

J'ai juste une recommandation à faire. J'ai suivi tout le dispositif Pacte junior au Conseil général de Loire-Atlantique. Il nous a semblé important, à un moment donné, **d'impliquer les salariés**. Il faut interroger, prévenir les salariés, leur dire qu'il va y avoir des jeunes, peut-être en situation de difficulté, qui vont intégrer l'emploi. Si on n'implique pas les salariés, ça peut échouer très vite. On sait que des personnes en précarité, lorsqu'elles intègrent l'emploi, peuvent partir au bout de quelques heures. Le contrat de travail peut se rompre très rapidement si le collègue n'est pas prévenu, alerté, s'il ne s'implique pas, s'il n'est pas formé... Tout peut capoter si on lui impose un collègue sans prévenir et si ça ne colle pas. Il y a donc une phase importante.

**Marc Gurgand :** Sur la question de l'universalité, c'était pour nous une donnée. Personnellement, je suis assez favorable à l'extension des prestations sociales au-delà de 25 ans mais ce n'était pas un sujet qui était sur la table dans le groupe. Nous ne l'avons donc pas traité.

Sur l'accompagnement, vous évoquez les évaluations de Trace et Civis : c'est quelque chose de très difficile. En plus, on est sur une population sur laquelle on n'est pas certain d'avoir beaucoup d'expérience et de points de repères. On avait l'expérimentation du RCA qui nous donnait aussi un point de repère sur ce qu'on pouvait faire. L'évaluation nous dit que ça n'a pas fait grand-chose. Quelles sont les grandes différences entre le RCA et ce que nous allons faire dans la garantie jeunes ?

- On va avoir une allocation qui va être beaucoup plus élevée ;
- Dans l'expérimentation du RCA, il n'y avait pas d'effort spécifique sur l'accompagnement.

Le sujet de l'évolution de l'accompagnement et de l'adaptation de l'accompagnement de ce public de jeunes est essentiel. Il est évident que c'est aussi quelque chose de relativement expérimental. C'est un pari qui est fait, à partir de ce qu'on pense a priori être le plus adapté à ce profil. Il y a une difficulté qu'on ne va pas lever : il faut que les emplois existent, qu'ils soient créés, et ce n'est pas la garantie jeunes qui va les inventer. Il ne faut pas non plus qu'attendre des miracles en ce sens. Évidemment, les missions locales vont être face au fait qu'elles vont manquer de débouchés pour ces jeunes. Elles ne pourront pas faire grand-chose contre ça. Évidemment, on va buter là-dessus. C'est inévitable et c'est la limite de tout ce qu'on peut faire du point de vue de l'accompagnement social et des problèmes de précarité.

Sur la cible et sa sélection, vous dites : cela va être relativement arbitraire. Nous avons fait le choix explicite de ne pas fixer de critères fermés, précis, arrêtés, complètement définis et de laisser une marge d'appréciation aux commissions. C'est un dispositif extrêmement décentralisé dans sa mise en œuvre. On se dit que localement, il y a de la formation. Sur ces jeunes, on est capable de mesurer des choses qui sont compliquées à formaliser complètement. L'évaluation va servir à voir ce qui se passe et comment c'est approprié. Dans un premier temps, au lieu de fermer les choses, on se dit qu'au niveau décentralisé, il y a plus d'informations et on est meilleur juge pour adapter les critères à des situations particulières et individuelles.

Sur la question des référents, c'est en principe la mission locale qui est responsable de ce dispositif. Les partenariats sont particulièrement importants : les différentes personnes qui sont des interlocuteurs de ces jeunes arrivent à travailler ensemble et à se mettre d'accord sur la manière de se coordonner vis-à-vis du jeune, et surtout pas à travailler de façons parallèles. C'est quelque chose que le dispositif cherche à promouvoir à tout prix, à travers, en amont, la mise en place d'un réseau entre les acteurs.

La question des sortants de l'Ase ou de la PJJ est une bonne question. Je ne sais pas si quelqu'un a les chiffres à l'esprit. Je ne les ai pas...

Le droit à l'échec est très explicite dans le dispositif. Il n'y a pas d'attente fixée ex/ante. On ne dit pas au jeune : « tu entres et il faut que, dans trois mois, tu aies trouvé un emploi et si tu n'y arrives pas, c'est que tu t'es planté ! » Ce n'est pas du tout l'esprit. On prend le jeune comme il est et on construit le parcours avec lui. Le droit à l'échec est évidemment là. Si le jeune bénéficie d'une allocation à laquelle plein d'autres jeunes ne bénéficient pas et s'il n'est pas dans un état d'esprit de collaborer avec la mission locale pour construire quelque chose, alors éventuellement on peut avoir envie de lui dire : « ça ne va pas et on va offrir ce dispositif à d'autres jeunes. Quand tu auras envie et que tu seras prêt à entrer dans la démarche, on te reprendra volontiers ». Le droit à l'échec est là aussi. Si la garantie devait être interrompue car on estime que le jeune est très loin de ses engagements, ça ne veut pas dire qu'on ne peut plus le reprendre. Ça aussi, c'est un droit à l'échec mais en même temps, on essaye de mettre des règles sur le fait que, quand on s'engage, on s'engage. Un effort est fait, il y a des ressources importantes qui sont mises à la disposition du jeune ; il faut une contrepartie. Sans cette contrepartie, on s'attend à ce que ça ne marche pas. Dit comme ça, c'est très abstrait. La question intéressante est de voir comment, sur le terrain, se met en place cette relation. Dans quels cas on va à la rupture ? Il faut que cette possibilité existe, qu'elle soit claire et explicite. Mais on n'exclut pas le droit à l'échec, à aucun moment dans ce dispositif.

Sur le ciblage territorial, il est dans la phase pilote. Va-t-on faire entrer des missions locales représentatives de l'ensemble des territoires pour apprendre ce qu'on a besoin d'apprendre sur le fonctionnement du dispositif ? Si le dispositif est destiné à être massivement mis en place dans les Zus et que l'on fait l'expérimentation uniquement dans des zones rurales dépeuplées, on ne va pas apprendre ce qu'on a besoin d'apprendre dans l'expérimentation, et ce n'est donc pas la peine de faire l'expérimentation. Évidemment, il faut qu'une fois reçues les déclarations d'intérêt, on soit capable de panacher les territoires pilotes de manière à préparer les choses, sur toute la variété des situations. Il n'y a pas l'idée d'avoir un ciblage territorial à terme. L'objectif est évidemment la généralisation.

Sur l'implication des salariés dans la médiation active, c'est un sujet effectivement important. Il a été évoqué dans une audition avec les syndicats. Les syndicats nous disaient qu'ils pouvaient être des relais dans la médiation active. La relation n'est pas simplement à bâtir entre le patron et la mission locale mais ça peut être important que les syndicats disent : « Nous, aussi, on porte cette démarche, on pense qu'elle est bonne et on a envie de contribuer à cet accompagnement des jeunes. »

**Christophe Devys** : L'objectif de ce dispositif est vraiment de sortir de la misère les jeunes les plus en difficulté. Peut-être pas tous les jeunes les plus en difficulté, compte tenu des chiffres que nous annonçons, mais au moins de lancer un processus. Ce n'est qu'un processus, une étape. Peut-être qu'après, les choses évolueront... Le dispositif, c'est aussi des engagements réciproques. C'est un accompagnement très fort par les missions locales, c'est aussi des engagements du jeune. C'est vrai qu'il y a un droit à l'échec mais ce droit ne veut pas dire que dès le premier jour, le jeune dit : « ça, je ne le ferai pas... » Ce n'est pas possible. Il faut qu'il y ait une dynamique. L'idée est d'avoir une sorte de contrat avec des étapes. On vérifie régulièrement que chacun a bien respecté ses engagements sur une étape. Mais nous savons que le droit à l'échec est important. Il y a forcément des allers et retours, pour des jeunes qui s'engagent dans un processus, qui, à un moment, peuvent avoir un accident de vie ou replonger dans des difficultés ; alors, il faut effectivement leur redonner le droit. Il faudra trouver la solution pour l'exprimer.

J'insiste sur l'idée de souplesse et de décentralisation. Les choses vont se construire un peu différemment selon les territoires, et c'est très bien. Mais il faut qu'il y ait une philosophie commune. Le cahier des charges porte essentiellement sur cette philosophie commune. Il n'ira pas très loin dans le détail et il ne le faut pas. En revanche, il faut mettre en place une sorte de recueil de bonnes pratiques. C'est pour cela qu'il est important de commencer par une expérimentation. Aujourd'hui, cela reste quelque chose de théorique. Il faudrait qu'à la fin de 2014, on puisse vous dire : cela a été expérimenté dans 10 territoires, voilà ce qui s'est passé, voilà là où ça a marché, parce qu'il y avait tel ou tel type d'organisation, telle souplesse donnée au système, voilà pourquoi cela a été difficile pour telle ou telle raison. Il y a donc ce processus d'expérimentation qui est important, où l'on aura un choix de territoires qui ne sera pas arbitraire mais basé sur des projets, qui conduira à exclure effectivement d'autres

projets sans doute intéressants. C'est le choix. Ensuite, il faudra étendre et on étendra progressivement à cette cible de 100 000 jeunes.

Vous avez posé une question très juste sur l'Ase. Honnêtement, je suis incapable de dire... J'ai l'impression que c'est un domaine dans lequel on a une faiblesse statistique, d'analyse. Cette cible des jeunes très en difficulté, largement désocialisés : on est totalement incapable de l'estimer. Peut-être que le chiffre de 100 000 jeunes est raisonnable, peut-être qu'il est très loin de la réalité. C'est peut-être 200 000... Lorsqu'on aura fait la preuve du succès de la garantie jeunes et de sa réussite pour les jeunes concernés, si on arrive à montrer qu'ils s'engagent vraiment dans un processus positif, le gouvernement, en 2015-2016, n'hésitera sûrement pas à passer de 100 000 à 150 000 s'il le faut. On sait bien que, dans ces dispositifs, il y a une part de pari. Nous souhaitons mettre en place un système qui a vocation peu à peu à s'étendre, à dépasser la discussion sur le RSA jeune, qui est à la fois budgétairement très difficile et pose des problèmes de principe, engendrant des débats... Je trouve que c'est une bonne façon de les dépasser et, peut-être, d'arriver un jour à un RSA jeune. Ce n'est pas une perspective qui m'affole particulièrement même si aujourd'hui, à court terme, elle est totalement impossible à imaginer, pour diverses raisons.

Nous sommes tout à fait en phase avec vous sur l'idée que cela n'est qu'un processus. On met en place un processus. Quand on sera à 100 000, on ne sera qu'à une nouvelle étape du processus. L'important est qu'il y ait une dynamisation très forte des acteurs et une évaluation régulière de chacune de ces étapes pour que l'on puisse améliorer, réorienter le système.

**Sabine Fourcade (DGCS) :** Juste un point de précision quant à la question posée sur les jeunes qui sortent de l'Ase ou de la PJJ. C'est un point qui fait partie des décisions prises dans le plan pauvreté. Il y a deux processus qui sont en cours :

- nous participons à une étude menée par l'Ined et la Drees de **suivi d'une cohorte de jeunes qui sortent de l'Ase**, à partir de 18 ans, pour voir ce qu'ils deviennent et quelles sont les bonnes pratiques, pour essayer de voir comment lutter contre le déterminisme que vous avez évoqué ;
- nous allons mettre en place - c'est aussi une des mesures du plan pauvreté - des expérimentations dans des territoires, avec les services de l'État compétents et les conseils généraux, pour voir **comment sont appuyés, soutenus, accompagnés ces jeunes au moment où ils deviennent majeurs** et sortent de ces services.

Nous reviendrons devant vous pour vous dire comment se mettent en place concrètement ces processus. Ce sont des choses qui se mettent en place évidemment en lien avec la garantie jeunes. Les sujets doivent être coordonnés.

**Amar Dib (personne qualifiée) :** Souvent, dans ce genre de dispositifs, les jeunes les plus informés, encadrés, avec des parents peut-être plus disponibles, sont à l'affût de ce genre de possibilités. Est-ce que ça s'oriente davantage vers les jeunes les plus exclus, les moins insérés ? Ou alors globalement les jeunes en difficulté d'insertion, sans spécificité et sans option particulière ? Pour les jeunes qui ont un parcours délinquant, on sait que le fléau de la récidive, c'est aussi le défaut d'insertion. Vous avez cité la PJJ : selon les départements, il y a peut-être un regard particulier à avoir sur ce public.

J'ai travaillé sur des dispositifs d'accompagnement de jeunes. Vous avez cité les missions locales et leur implication, notamment les conseillers et leur capacité à accompagner les jeunes en général. Il faudrait élargir la possibilité des missions locales avec des gens susceptibles d'accompagner. Nous avons pensé à des gens à la retraite, anciens entrepreneurs, artisans, travailleurs sociaux, syndicalistes, que nous avons consultés et qui étaient très intéressés par l'idée de pouvoir accompagner. Les missions locales ne vont pas dénicher du jour au lendemain des possibilités d'emploi pour ces jeunes. L'intérêt de ce genre de dispositif, durant l'attente de trouver une sortie ou une possibilité d'emploi, c'est d'aider le jeune à se construire dans sa recherche, prendre de la maturité, se former. On sait que les gens qui ont une grosse expérience, du temps à consacrer peuvent être d'un apport très utile.

**Françoise Coré (ATD Quart Monde) :** La préoccupation que nous portons, ce sont les jeunes qui vivent dans la grande pauvreté mais toujours dans leur famille. Souvent ces jeunes ne sortent jamais de chez eux. Ils vivent dans l'isolement en raison de la honte, de la stigmatisation. Ils en sont victimes, très souvent, depuis le début du parcours scolaire. Certains ont même été estampillés « handicapés ».



L'Onpes lance une étude sur « les invisibles ». Même s'ils sont dans une famille, ils sont invisibles. Les évaluations montrent qu'ils ont très peu eu accès aux dispositifs jeunes, même à ceux qui ciblaient les plus défavorisés.

Concernant la liberté de choix pour le jeune, nous avons reçu des éléments qui nous rassurent dans ce qui a été exposé : qu'il n'y ait pas un modèle de parcours établi a priori avec des étapes prédéfinies mais que ce parcours soit construit progressivement avec le jeune. Il y a en effet des jeunes qui sont motivés pour aller directement dans l'emploi, et il faut donc qu'ils puissent trouver ensuite la formation nécessaire dans le cadre de cet emploi. Des jeunes, au contraire, ne peuvent pas accéder à l'emploi mais peuvent être valorisés dans le cadre d'engagements associatifs ou locaux.

Concernant le lien entre le jeune et la mission locale : la mission locale effectivement n'a pas d'expérience avec ces populations de jeunes. Pour qu'une relation de confiance puisse se bâtir entre le jeune et la mission locale, il est important que le personnel des missions locales soit formé à la connaissance de ces publics et pas simplement à la connaissance du dispositif.

**Bintou Diallo (8<sup>e</sup> collège) :** Concernant les familles modestes avec des enfants en grande précarité, j'ai une question sur le cumul des revenus - les indemnités et les revenus d'activité - : est-ce que le cumul des deux est imposable ? Ma deuxième question est : combien de temps va durer cette expérimentation ?

**Yasmina Ahrikenckikh (Coorace) :** Je voulais savoir si la garantie jeunes allait s'étendre à des familles modestes. La pauvreté est aussi chez des gens modestes. Il ne faut pas forcément être hors de la société pour être pauvre. Dans votre expérience, pouvez-vous aussi engager une note d'espoir pour ceux qui sont simplement modestes et sans complication ? Étendre cette garantie jeunes, et pas simplement aux Ase, PJJ, à toutes ces choses-là... Il y a des jeunes qui ont envie de venir et ont besoin simplement qu'on les accompagne dignement et sans complication.

**Marie-Josèphe de Redon (CNML) :** Nous avons participé au groupe que vous avez animé avec Emmanuelle Wargon. Nous avons déjà abordé un certain nombre de problèmes mais je souhaiterais aborder deux aspects :

- l'évaluation : comment sont représentées les missions locales dans ce groupe d'évaluation ?
- les 1400 à 1800 € pour l'accompagnement par jeune : à qui seront-ils versés, comment, à partir de quand, sur quelle période ?

Les compétences des missions locales ont été reconnues par le Premier ministre et le ministre du Travail et de l'Emploi lors de la mise en place du nouveau mandat du CNML et la prise de poste de notre président. Effectivement, il n'y a pas que les jeunes Ase, PJJ : il y avait déjà eu une expérience de « conseiller spécial justice » qui n'a plus été financée. Certaines missions locales ont quand même continué à travailler dans ce secteur, font encore des permanences en maison d'arrêt... C'est peut-être quelque chose qui est à développer. Au niveau des compétences, quelqu'un a dit que les missions locales n'ont pas l'expérience des publics « loin de... » : elles ne les connaissent pas ou elles ont du mal à les faire « accrocher », du fait de leur psychologie assez particulière, mais je crois qu'elles ont tout de même des compétences pour travailler avec eux.

On parlait du maillage territorial : il ne va pas « se mettre en place », il n'est pas complètement à créer, il existe déjà dans beaucoup d'endroits ! Ce qu'il faut faire, c'est le renforcer. On a un peu l'impression que les missions locales ne font pas ou non pas l'expérience de... Quand on parle de « création de commissions », souvent les missions locales ont déjà l'expérience pour avoir géré d'autres dispositifs, des commissions qui vont évoluer. Sur tous ces aspects, les missions locales interviennent déjà, ont déjà des outils qui sont à développer, à renforcer.

La médiation active est quelque chose de très intéressant pour l'accompagnement dans les entreprises ; les jeunes qui essaient d'améliorer leur efficacité l'ont bien compris, car on a très peu de chances de réussir si on dit aux jeunes : « Voilà l'adresse de l'entreprise où tu vas aller passer un entretien tel jour à telle heure », ou alors « Décroche un entretien... ». On sait que ce n'est pas très efficace. Sur le terrain, il y a déjà des expérimentations de ce type qui sont à l'œuvre. Au niveau du CNML et de l'animation du réseau des missions locales, on a aussi pour rôle de diffuser ces bonnes pratiques.

**Thierry Debrand (Fapil) :** Insertion par l'emploi, certes. Tout ce que nous notons, c'est que si on n'a pas un lieu, un logement ou un hébergement, on est quand même très éloigné de l'insertion par l'emploi. Souvent, la première pierre de l'insertion dans notre société, c'est le logement ou l'hébergement. Quid de cette première pierre dans l'expérimentation ?

Pourrait-on imaginer aussi un droit à l'échec pour ces jeunes pour tout ce qui est droit aux aides au logement ? On voit que c'est très facile de perdre ces aides au logement et très difficile d'avoir recours, d'avoir de nouveaux accès à ces droits.

**Marc Gurgand :** Les jeunes les plus informés sont à l'affût ? L'idée de la décentralisation pour repérer ces jeunes, c'est justement qu'au niveau local, il y a plus d'informations pour connaître les jeunes qui ont vraiment besoin du dispositif et les distinguer de ceux qui iraient décrocher des allocations qui ne leur sont pas nécessairement destinées. Les critères, à la fois clairs mais pas définis formellement, laissent la marge d'appréciation aux missions locales et aux commissions, du cœur de cible et d'une cible plus large. Ce sont des instruments pour contourner ce type de difficultés.

Concernant le problème des jeunes délinquants, de manière générale, les partenariats entre les institutions sont essentiels et, en l'espèce, le partenariat avec la PJJ est tout à fait essentiel dans le dispositif. La PJJ était présente dans le groupe, extrêmement active. Je pense qu'elle va s'impliquer dans cette affaire.

Cette idée d'élargir l'accompagnement en allant inviter des retraités à participer : j'ai l'intuition que l'accompagnement est un métier, et pas très simple. On a eu tendance à considérer dans le groupe que c'était le métier des missions locales, et qu'éventuellement, nous pouvions offrir des formations aux missions locales pour faire évoluer leur façon de travailler. Aller former aux métiers de l'accompagnement des gens surnuméraires, je ne suis pas sûr que ça soit, à court terme, une très bonne idée.

On a auditionné ATD Quart Monde dans le groupe et nous avons absolument entendu, avec beaucoup d'attention et d'intérêt, ce que vous avez dit Madame. Si on veut aller chercher les jeunes en très grande difficulté, il n'y a pas d'annuaire ! Il faut donc construire des partenariats. Les associations, dont certainement ATD Quart Monde, sont évidemment des partenaires pour être capable de connaître ces jeunes et d'aller vers eux, d'être des relais, non seulement pour les identifier mais aussi pour leur parler. Cela fait complètement partie de l'esprit du dispositif. Dans les réseaux territoriaux que nous attendons, les associations sont évidemment extrêmement importantes comme partenaires.

Est-ce que tous ces revenus seront imposables ? Cette question a donné lieu à un débat avec la DGCS ! En pratique, je ne suis pas sûr que cela ait beaucoup d'intérêt car les jeunes qui seront dans la garantie jeunes vont, dans la plupart des cas, ne pas être imposables. Je ne suis pas sûr que la question ait une portée pratique très grande.

**Delphine Prady (conseillère au cabinet de Mme Carlotti) :** Il y a une différence entre déclarer ses revenus et payer des impôts sur ses revenus. Les revenus d'activité sont déclarables comme n'importe quel revenu d'activité. S'ils sont trop faibles et ne sont pas dans le barème d'imposition, on ne paye pas d'impôts sur ces revenus. Tous les revenus sont bien sûr déclarables. Ensuite, est-ce qu'on paye des impôts sur de tels revenus ? Non, a priori, on ne paie pas d'impôts sur de faibles revenus d'activité.

**Djamila Mahmondi :** Je pense que Bintou a voulu parler des revenus par rapport aux parents. Quand un jeune va toucher les 483 €, est-ce que par rapport aux parents, s'ils sont au RSA, ça ne va pas baisser leur RSA ?

**Delphine Prady :** C'est une vraie question qui amène une vraie réflexion avant d'avoir une réponse tranchée. L'idée du cœur de cible qui a été présentée par Emmanuelle Wargon et Marc Gurgand, c'est d'avoir des jeunes qui sont décohabitants, sans attaches familiales. Dans le cœur que nous ciblons, ce ne sont pas des jeunes qui sont forcément dans le ménage de leurs parents ou à la charge de leurs parents. Principalement, la question ne devrait pas se poser. Après, la question se posera car le cœur de cible est extensible à des jeunes qui sont dans des ménages ou dans des foyers RSA. Parfois, ce sont aussi des jeunes qui soutiennent leurs parents qui sont au RSA. C'est une question qui a été

soulevée et dont on tient compte pour essayer d'éviter au maximum que ce qu'on donne aux jeunes, on le reprend aux parents. Bien sûr, cette question est abordée en interministériel et on sera très vigilant au fait que ce qu'on donne aux jeunes dans le cadre de la garantie jeunes, ne devrait pas faire perdre aux parents ce qu'ils touchent par ailleurs sous forme de RSA socle ou de RSA activité.

**Étienne Pinte** : La grande crainte de tous ceux qui aujourd'hui n'ont pas recours aux aides sociales, car ils craignent qu'en y ayant recours on leur supprime d'autres prestations, est quelque chose de très important. Il faut donc que l'information soit suffisamment transparente pour que ces craintes soient éliminées. Il faut que les choses soient très claires dès le départ pour que l'on n'ait pas de nouveaux arguments de non-recours, ce qui serait très dommage.

**Marc Gurgand** : Combien de temps durera l'expérimentation ? Ce qui met fin à l'expérimentation, c'est la généralisation. Donc la question est : quand est-ce qu'on généralisera ? La phase expérimentale ou pilote est destinée à durer au minimum un an. Ensuite, c'est une décision politique que de décider sa généralisation, et à quelle échelle. Pendant un an, on expérimente dans les territoires pilotes et on suit ce qui se passe.

Quel espoir pour les gens modestes et sans complication ? C'est la question à laquelle M. Devys a déjà répondu : qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'on fera demain ? Aujourd'hui, on cible sur 10 % des jeunes. On essaye en toute logique de cibler d'abord les plus en difficulté, les plus misérables. Cela semble raisonnable. Ensuite, c'est à nouveau une question politique de savoir quelles ressources on met, à quel moment, pour élargir cette cible.

Les missions locales étaient largement représentées dans le groupe et on a abondamment discuté avec elles de tous ces sujets. Évidemment, les missions locales sont représentées dans l'évaluation. Il va y avoir un comité de pilotage de l'évaluation. Je ne vois pas comment les missions locales pourraient ne pas y être. Concernant le budget de l'accompagnement, les chiffres ne sont pas arrêtés dans le détail. Mais si on veut que les missions locales soient capables de suivre convenablement les jeunes qui ont besoin d'une certaine intensité d'accompagnement, il va falloir qu'elles dégagent du temps de conseiller pour le faire. Les 1500 € sont pensés par jeune, au-delà de l'allocation. On envisage d'avoir des postes supplémentaires.

Concernant le logement, de toute évidence, les enjeux de logement mais aussi de santé font partie du diagnostic que la mission locale va faire avec le jeune : ce que l'on va appeler les « freins à l'insertion », à lever avant ou en même temps d'engager le jeune dans un parcours. On peut avoir envie de le faire entrer dans un collectif, dans une dynamique, tout de suite sans attendre, tout en traitant parallèlement ces problèmes-là. Les missions locales connaissent suffisamment bien leur travail pour savoir que ce sont des questions à traiter en premier lieu.

**Yasmina Ahrikenkikh (Coorace)** : Je voudrais faire une rectification de langage. Plutôt que « population misérable », ne peut-on pas dire « population dans la misère » ? Ça serait plus simple.

**Henriette Steinberg (Secours populaire)** : Par ailleurs, les personnes qui sont dans les associations ne sont pas « surnuméraires ». Si vous pouviez l'enlever de votre vocabulaire, ça gagnerait en chaleur collective !

**Étienne Pinte** : Ces réflexions prouvent que le poids des mots est très important. Je parlais tout à l'heure de la différence que nous faisons, avec Jérôme Vignon, entre assistanat et assistance. C'est du même ordre d'idée.

Travaux récents de la Conférence nationale de santé (CNS), notamment son rapport sur le renforcement de la participation des usagers pour un meilleur accès aux soins et son projet de partenariat avec les membres du CNLE pour l'animation de son prochain débat public sur le thème : "Les Jeunes et la solidarité".

*Intervention de Bernadette Devictor, présidente de la CNS.*

**Étienne Pinte :** Je vous propose d'entendre Bernadette Devictor, ma collègue, présidente du Conseil national de la santé. Je l'ai rencontrée il y a quelques semaines et nous nous sommes retrouvés sur un certain nombre de thématiques propres aussi bien à la CNS qu'au CNLE. Je lui ai proposé de venir devant le CNLE, d'abord pour mieux connaître les missions de la Conférence nationale de santé, et ensuite pour nous informer du rapport qu'elle a produit sur les droits des usagers à un meilleur accès aux soins. La CNS est par ailleurs en train de préparer un débat public qui se tiendra à la fin de l'année sur les jeunes et la solidarité. Des thèmes qui nous sont communs...

**Bernadette Devictor :** Merci de nous accueillir au sein de votre CNLE. N'hésitez pas à me corriger si je fais des maladresses d'expression ! La Conférence nationale de santé existe depuis 1996. Elle a été créée par les ordonnances Juppé. Au début, elle se réunissait une fois par an pour préparer le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Il y a eu un vide jusqu'à la loi de 2004 qui a rénové la Conférence nationale de santé pour en faire une instance permanente, placée auprès du ministre de la Santé pour donner un avis sur la politique de santé. Elle est installée en 2006. Comme la loi HPST est arrivée, il y a eu une petite coupure entre fin 2010 et mai 2011. En 2011, nous sommes à nouveau installés dans une nouvelle composition. On parle aujourd'hui de la santé au sens large. Nous ne sommes plus uniquement sur des problématiques de prévention ou d'accès aux soins mais nous tenons compte de tout ce qui relève de l'accompagnement médico-social.

Nous sommes 120 membres avec huit collègues : collectivités territoriales ; usagers du système de santé (représentants d'associations de patients, de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap) ; toutes les conférences régionales de santé et d'autonomie sont représentées (il y a une CRSA par région) ; les partenaires sociaux ; les acteurs de la cohésion sociale et de la protection sociale ; les acteurs de la prévention ; les offreurs de services de santé ; les organismes de recherche, les industries de produits santé, les personnes qualifiées.

Le ministère de la Santé, comme les autres ministères, s'est entouré de tout un tas d'organes consultatifs... Ce qui fait la particularité de la CNS, c'est le fait qu'on soit sur l'ensemble du champ de la santé. On ne prétend pas être une instance d'expertise mais plutôt un lieu où l'on essaye de **faire émerger des consensus entre tous les acteurs de la santé**, qu'ils soient usagers, offreurs de services, professionnels de santé, établissements, institutions de protection sociale... Une des particularités est la transversalité et le fait aussi que toutes les régions soient représentées, ce qui nous permet d'être en prise directe avec les réalités régionales. Il y a bien entendu des membres de droit comme les agences régionales de santé (ARS).

Les missions de la CNS sont de formuler des avis sur la politique de santé, qu'il s'agisse de stratégies, de plans, de programmes. La conférence a la capacité de s'auto saisir sur les sujets de son choix. Elle doit, tous les ans, élaborer un rapport sur le respect du droit des usagers du système de santé, ce qui inclut à la fois le respect des droits individuels, du droit à l'information et des droits collectifs, tout ce qui concerne l'accès aux soins pour tous, la qualité. Il ne suffit pas de considérer qu'il y a un droit d'accès aux soins, il faut encore que ce soit à des soins de qualité. Nous avons fait plusieurs rapports depuis la nouvelle installation de la CNS. Nous avons également comme mission de contribuer à l'organisation de débats publics sur les questions de santé. Les questions de santé ne font pas réellement l'objet de débats : il y a plus d'informations sur les maladies, les nouveaux virus... On ne voit pas vraiment émerger dans la société civile de débats sur les grandes questions de santé, d'éthique, de choix socio-économiques... La Conférence nationale de santé et les conférences régionales de la santé et de l'autonomie ont un rôle à jouer en ce sens.

Notre organisation : une assemblée plénière de 120 personnes, une commission permanente de 25 membres qui se réunit tous les mois et une commission spécialisée dans le domaine des droits des

usagers. Nous constituons des groupes de travail, autant que nécessaire. Le président est élu par l'assemblée générale. Le secrétariat général est assuré par la Direction générale de la santé (DGS).

### **Nos travaux en 2012-2013**

Nous avons formulé des avis sur le plan Psychiatrie-santé mentale, sur le programme national d'amélioration de la politique vaccinale. Nous sommes sollicités pour un avis sur le Guide 3 des usagers, préparé par la DGOS, et sur le droit des personnes en perte d'autonomie, dans le cadre de la préparation de la loi autonomie de Mme Delaunay. Nous avons contribué à la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Nous produisons un rapport et nous nous sommes auto saisis sur la question du dépistage, du diagnostic et de l'accompagnement précoce des handicaps chez l'enfant. En France, nous ne sommes pas très bons en matière de dépistage précoce. Il y a tout un travail à faire pour faire en sorte de renverser la vapeur et d'associer, le plus largement possible, les parents dans cette démarche de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement. Nous avons fait un bilan de la démocratie sanitaire en région. Nous avons formulé un avis sur le pilotage en temps de crise, en insistant sur les problématiques de solidarité. Nous sommes en train de formuler un avis sur ce que pourrait être une évolution solidaire de notre système de santé compte tenu des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, tant en termes de déficit des systèmes de protection sociale que de diversité des dispositifs de solidarité. Si on s'intéresse aux parcours de santé des personnes, on voit bien que la solidarité s'exerce de façon très différenciée et très inégale tout au long du parcours, en fonction des âges, des étapes. Il y a, dans la notion de parcours de santé, qui est très fortement portée dans la rénovation de la politique de santé, une dimension du parcours de santé solidaire sur laquelle nous souhaitons pouvoir travailler.

Nous pourrions avoir une piste de travail en commun : nous souhaitons organiser, en décembre 2013, un débat public sur la solidarité en santé. Nous souhaitons poser la question : comment les jeunes perçoivent-ils la solidarité en santé ? Ce qui renvoie à leurs attentes vis-à-vis d'un système solidaire. Comment voient-ils la solidarité qu'ils peuvent exercer à l'égard des autres générations ? Il nous semblerait particulièrement intéressant et important que les personnes en situation d'exclusion puissent se prononcer sur ce sujet de la perception de la solidarité. Nous ne souhaitons pas mettre de frontière fondamentale entre santé et social. Le champ de la CNS, il est vrai, est plutôt celui de la santé. On doit évidemment aborder ces questions de solidarité de manière conjointe. La demande que nous adressons au CNLE est de voir si on peut travailler ensemble sur l'ordre du jour et la façon dont pourront participer les personnes directement concernées.

**Étienne Pinte** : C'est avec plaisir que nous attendrons vos propositions, que je présenterai au CNLE pour savoir comment nous pourrions accompagner votre débat, quels sont nos membres qui sont les plus directement intéressés et qui pourraient éventuellement s'y investir.

Une question concernant la politique vaccinale dont vous avez parlé : avez-vous récemment étudié le problème de la résurgence de la vaccination contre la tuberculose ? Dans le cadre des populations d'origine étrangère immigrées, il y a une recrudescence actuellement de tuberculose. La vaccination contre la tuberculose a été supprimée il y a quatre ou cinq ans, semble-t-il, car il y avait très peu de cas. J'ai l'impression qu'il y a aujourd'hui une résurgence. J'ai connu un certain nombre de cas dans ma ville, Versailles. J'avais saisi le ministre de la Santé. J'aimerais savoir quelle est la position du conseil national sur la vaccination contre la tuberculose.

**Bernadette Devictor** : La CNS s'est plus particulièrement intéressée à la façon dont sont présentées les vaccinations et leur statut d'obligatoire ou de recommandé. Le fait que la vaccination contre la tuberculose soit passée d'obligatoire à recommandée affaiblit le message. De ce fait, nous avons beaucoup insisté sur le fait que la problématique et l'argumentation autour des vaccinations ne devaient pas reposer sur une évaluation des bénéfices risque à titre individuel mais également à titre collectif. On voit trop fortement se développer une approche assez individualisée de la santé. Alors, les uns et les autres, nous perdons la notion que notre santé est aussi dépendante de la santé des autres et que notre état de santé rejaillit sur notre santé collective. Il y a là quelque chose que l'on retrouve plus particulièrement sur la vaccination, que l'on retrouve également sur les problèmes d'infections.

D'une façon générale, toutes les démarches de santé, de prévention et d'insertion ont une dimension fortement collective sur laquelle nous avons travaillé et insisté. Nous avons proposé que l'on arrête de diversifier entre obligatoire et recommandé, sinon le « recommandé » a un statut très affaibli par

rapport à « l'obligatoire », et beaucoup de personnes considèrent qu'elles sont protégées. Oui, nous avons pris une position très forte sur une approche de la vaccination qui intègre les dimensions collectives de responsabilité. Comment notre responsabilité individuelle s'inscrit-elle dans une responsabilité collective ? Que l'on n'ait pas simplement une approche individualiste mais que l'on aille vers des niveaux de recommandations plus collectifs.

**Patrick Boulte (SNC) :** Une question est relativement peu traitée, celle de la santé des demandeurs d'emploi. Ils ne sont pas dans le champ de la médecine du travail. J'assistais récemment, au Conseil économique et social, à la présentation du rapport sur la prévention des risques psycho sociaux. Cette question des demandeurs d'emploi n'a quasiment pas été abordée. Elle a été évoquée grâce aux représentants des associations et mouvements de jeunesse. C'est une question que je considère comme orpheline, qui était posée il y a quelques années mais qui est complètement tombée dans les oubliettes aujourd'hui. Pourtant, elle concerne une partie notable de la population.

**Bernadette Devictor :** Vous avez tout à fait raison de nous de la remettre en priorité.

**Étienne Pinte :** Dans la même ligne, j'étais intervenu il y a quelques années sur le problème des visites médicales du personnel enseignant en particulier. Je trouvais anormal que, dans le cadre de l'entreprise, les salariés soient soumis à une obligation relativement fréquente de visites médicales alors qu'il n'y a pas la même obligation pour le personnel de l'Education nationale. On m'avait répondu que c'était pour des raisons financières. Ce n'est pas normal que ce type de personnel, qui est en contact permanent au quotidien avec les enfants, ne soit pas, à titre préventif, protégé contre d'éventuelles contagions de maladies pouvant provenir des enfants.

**Bernadette Devictor :** Nous avons évoqué cette question dans l'avis sur la vaccination. On constate, de façon générale, que toutes les problématiques de santé au travail sont les parents pauvres de notre réflexion sur la santé. On peut regretter qu'elles soient traitées à part et non pas intégrées dans l'ensemble de la problématique de santé. On le voit également dans le cadre des agences régionales de santé : la santé au travail ne fait pas partie de leur champ d'intervention alors qu'elle est un élément fondamental. Cela fait partie des réformes sur lesquelles il faut se positionner assez fortement.

**Marie-Josèphe de Redon (CNML) :** Il y a, au sein du CNML, un « groupe santé ». Je ne sais pas si nous pouvons vous apporter notre appui par rapport à votre débat national ? Il y a eu une enquête qui a été faite dans le cadre d'un partenariat avec les centres d'examen de santé. Cette enquête a été menée conjointement par le Cetaf (Centre technique d'appui et de formation des centres d'examen de santé), le CNML et plus de 90 missions locales. Elle a abouti à un constat : plus les jeunes sont loin de l'emploi, plus ils ont de risques, en particulier en ce qui concerne leur santé psychosociale. Cela nous amène à militer en faveur du maintien, voire même du développement de la présence des psychologues en mission locale. Comment pourrait-on travailler par exemple avec le réseau qui s'appelle Psymel, les psychologues de mission locale ? Un groupe de travail va se mettre en place sur la question de la CMU. Les résultats intermédiaires d'une enquête faite avec l'Inserm dans plusieurs missions locales vont prochainement paraître, sur les freins à l'accès à l'emploi. Il y a là des choses qui sont faites et qui auraient besoin d'avoir un écho ou qui pourraient être le support de démarches en faveur de la santé des jeunes, dont ceux entrant dans les demandeurs d'emploi.

**Bernadette Devictor :** C'est tout l'intérêt d'une rencontre comme celle-ci, que l'on puisse nouer des liens et échanger des informations pour agir tous ensemble dans la même direction.

**Agnès de Fleurieu (personne qualifiée) :** Je représente le CNLE au Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (Cnoss) qui comporte deux sections : une section sanitaire, une section sociale. Le CNLE n'est représenté que dans la section sociale. Quand il n'y a pas d'examen de textes, on organise désormais des débats généraux sur telle ou telle campagne de prévention, dans telles institutions sociales. Quelle est la nature des liens entre le Cnoss et la CNS ?

**Bernadette Devictor :** Le Cnoss désigne deux représentants au sein de la CNS mais, au-delà de cette désignation, on n'a pas eu de liens formalisés.

**Thierry Debrand (Fapil) :** Au sein de la Fapil et de mon association, nous avons demandé quelle formation souhaitaient nos travailleurs sociaux en premier lieu. La première formation demandée est le

traitement de la santé mentale. Avez-vous eu un avis sur la santé mentale en ville ? On connaît la misère de la santé mentale en France et la diminution des moyens liés à la santé mentale et au suivi psychiatrique. N'y a-t-il pas quelque chose à faire sur l'exclusion et la santé mentale, par la CNS avec le CNLE ? Il y a là un vrai sujet à traiter.

**Bernadette Devictor :** On sait combien les phénomènes se renforcent entre exclusion et santé mentale. Nous l'avons souligné dans l'avis sur le Plan psychiatrie et santé mentale. Il nous semble important d'être très vigilants sur la mise en œuvre de ce plan et de voir de quelle façon cette dimension-là ne disparaît pas en cours de mise en œuvre. Il y a un certain nombre de démarches, de formations qui sont à renforcer et à soutenir. Il faut vraiment que nous nous inscrivions dans une démarche active de suivi de la mise en œuvre de ce plan.

**Thierry Debrand :** ...Et faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de transferts sur les travailleurs sociaux. C'est leur métier mais c'est une vraie préoccupation pour eux.

**Bernadette Devictor :** Il devrait y avoir un volet santé mentale dans la loi de santé publique. On espère bien avoir un certain nombre d'avancées dans ce domaine.

*Intervention d'Emmanuel Rusch, président de la commission spécialisée « Droits des usagers ».*

**Emmanuel Rusch :** Je suis médecin de santé publique et j'exerce mes fonctions sur la région Centre, entre Tours et Orléans. Je propose de focaliser sur l'articulation entre le sanitaire et le social. Nous avons produit, début 2013, un cinquième rapport sur les droits des usagers, intitulé « *Réduire les inégalités d'accès à la santé, en renforçant la participation des usagers* ». Comme le disait Bernadette Devictor, notre point d'entrée est la santé - au sens large : un état de complet bien-être, physique, mental et social. Nous sommes dans cette vision étendue qui n'est pas restrictive, qui ne se limite pas aux soins et à la vision curative.

Un autre élément a été souligné : nous avons au niveau national une Conférence nationale de santé avec une commission spécialisée des droits des usagers et nous avons un dispositif identique au niveau régional. Nous avons un relais, à la fois par des conférences régionales de santé et de l'autonomie, au niveau des différentes régions, et au niveau de la commission spécialisée des droits des usagers qui existe de la même façon au niveau de chaque région. Le travail que nous faisons au niveau national est grandement alimenté par les travaux qui se font au niveau des régions. Nous avons la volonté et le souci de nous appuyer sur les travaux qui sont élaborés et conduits au niveau des régions. Ceci nous irrigue au niveau national.

Nos rapports ont des visions soit assez générales, « promouvoir et respecter le droit des usagers du système de santé », « parachever la démocratie sanitaire », soit plus centrées sur des aspects spécifiques, comme celui de 2010 sur les refus de soins auxquels certaines parties de la population peuvent se trouver confrontées, de la part d'un certain nombre de professionnels du système de santé. Nous avons fait un rapport plus généraliste en 2011, sur la convergence des droits des usagers du système de santé, car nous avons historiquement en France un découpage du système de santé avec, d'un côté l'hôpital, de l'autre l'ambulatoire, et encore à côté la prévention, et encore à côté le médico-social qui va de la prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées à la thématique des addictions... Nous avons donc cette difficulté, avec un système éclaté sur différents axes. De ce fait, un usager se retrouve face à des systèmes, des moyens de recours et des moyens de paroles qui vont être différents selon qu'il est hospitalisé, suivi par un professionnel de santé, accueilli dans un établissement médico-social ou en lien avec une problématique de prévention. On a ce challenge d'essayer de surmonter cette hétérogénéité.

Le cinquième rapport que je vous présente n'efface pas les recommandations des quatre rapports précédents. Comme nous avons dans les textes réglementaires l'obligation de produire un rapport chaque année, au niveau national, nous avons parfois le sentiment de nous demander si cela a encore un sens de produire un rapport. Est-ce qu'il ne faut pas peut-être essayer de concrétiser les recommandations des rapports précédents ? Mais nous avons fait un cinquième rapport...

Nous avons souhaité mettre l'accent sur la notion d'inégalités sociales de santé. Nous avons conscience que l'accès au système de santé n'est qu'un levier parmi d'autres pour limiter les inégalités sociales de santé. La santé est en lien avec la hiérarchisation sociale, la position qui existe dans une société donnée. Ce que peut faire le système de santé, pour réduire les inégalités sociales de santé, n'est qu'un levier parmi d'autres. Nous avons le sentiment que nous ne sommes qu'un des éléments qui peut permettre d'impacter ou de réduire ces inégalités.

Par rapport à cette thématique, nous avons, en région ou au niveau national, le sentiment que nous avons besoin de réarticuler le sanitaire et le social. On évoquait à l'instant les missions locales... Ont aussi été évoqués l'aspect logement, les éducateurs, et la préoccupation de la santé qu'ont un certain nombre de professionnels du social. Du côté de la santé, la difficulté que les professionnels de santé ont par rapport à des préoccupations sociales qu'ils ne savent pas gérer, qu'ils ne connaissent pas forcément, dont ils ne connaissent pas les outils. **L'un des éléments central de ce rapport est cette articulation entre le sanitaire et le social.** Concernant la garantie jeunes, je me suis demandé s'il y avait une dimension d'articulation entre santé et social ? J'ai bien compris que ce n'était peut-être pas le cœur de cible de cette garantie jeunes, en tout cas du projet, mais cela peut en être l'un des aspects. Ça pourrait être un axe de travail de voir de quelle façon on pourrait y développer ou encourager la vision, la prise en compte de l'aspect santé...

#### **Nous avons formulé un certain nombre de recommandations :**

- **l'articulation entre sanitaire et social.** Elle peut se faire sur un certain nombre de dispositifs du domaine de la santé qui se mettent en place aujourd'hui. Dans les régions, nous avons la mise en place de nouveaux dispositifs, comme par exemple les maisons de santé pluridisciplinaires - ces regroupements de médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, psychologues que l'on souhaite rassembler plutôt que d'avoir un exercice éclaté et isolé de nos professions de santé dans le milieu libéral. Nous souhaitons, lorsque ces maisons de santé pluridisciplinaires se mettent en place, que le versant social soit intégré dans leur convention et dans leur contrat. Du côté de la santé, des dispositifs sont mis en place, du type Contrat local de santé ou Ateliers santé ville. Nous souhaiterions qu'il y ait systématiquement un versant social, une articulation entre la préoccupation « santé » et la préoccupation « social ». Dans les Ateliers santé ville, c'est souvent déjà le cas. Dans les Contrats locaux de santé, qui sont en train de se mettre en place, ce n'est pas systématiquement le cas et nous souhaiterions savoir quelles articulations et de quel dispositif social nous avons besoin dans ces contrats locaux de santé. Je suis médecin de santé publique et j'ai aussi une casquette d'enseignant et je peux vous dire que les professionnels de santé dans les instituts de formation, en soins infirmiers par exemple ou dans les facultés de médecine, n'ont pas d'articulations avec les métiers du social. Nous avons beaucoup de difficultés à faire des formations conjointes. Ce ne sont pas les mêmes dispositifs de financement et nous n'avons pas les mêmes dispositifs de certification, de démarches qualité... Cela devient insupportable car la prise en charge d'un individu est forcément un travail d'équipe, et ça l'est de plus en plus avec le développement des maladies chroniques chez les personnes âgées. Nous devons pouvoir articuler le sanitaire et le social. Nous avons besoin de continuer la réflexion sur des dispositifs de formation articulant les métiers. Cela ne veut pas dire que les métiers du social fassent de la santé et que les métiers de la santé fassent du social, mais il faut les articuler.
- **La médiation en santé :** quand un citoyen souhaite exprimer son point de vue sur la prise en charge qu'il a eue à l'hôpital, en ambulatoire, en médico-social, ou émettre une réclamation... Il est difficile pour le citoyen d'exprimer cela dans notre système d'aujourd'hui. En effet, nous avons souvent des dispositifs multiples. Le plus standardisé, homogénéisé, est celui qui existe dans les établissements de santé mais il pose des questions en termes de juste distance entre le médiateur et l'utilisateur ou le patient. Il est ensuite assez hétérogène à mettre en œuvre dans le milieu médico-social, et encore plus difficile à mettre en œuvre dans le milieu ambulatoire. Dans cet aspect de médiation qui nous permet de rétablir du lien entre les professionnels et l'utilisateur ou le citoyen, nous avons un sentiment d'incomplétude, un dispositif qui n'est ni homogène ni convergent sur l'ensemble du système ; il est donc difficile à mettre en œuvre pour l'utilisateur et il ne peut faire état de ses droits dans ce dispositif.
- Une autre recommandation porte sur **comment faire participer les usagers aux politiques de santé en amont de leur mise en œuvre.** C'est le point de départ de notre rencontre avec M. Étienne Pinte. Nous avons été très intéressés par le collège que vous avez mis en place au



CNLE et qui permet que les personnes concernées soient mises en situation de pouvoir donner, en amont de la mise en place de la politique, un point de vue pertinent sur le sujet. Bien souvent nous parlons à la place de la population ; nous prenons la parole des autres et nous nous en faisons le porte-parole. Mais ce n'est jamais qu'un intermédiaire et une transcription de nos propres représentations. Nous avons le sentiment qu'il nous manque une brique dans cette construction de nos projets régionaux, de nos programmes régionaux de santé. Nous avons aussi le sentiment de le vivre au niveau national à la CNS. Comment donc faire en sorte de faire participer les usagers ? Il y a les citoyens mais il y a aussi les représentants d'associations de patients qui sont un enjeu important, pour que ça ne soit une « participation alibi ». Bien souvent, on se contente d'envoyer un questionnaire, de laisser cinq minutes de parole à un représentant, et on considère que l'on a fait participer les patients à notre réflexion. Nous voulons dépasser cet aspect d'alibi pour aller vers un processus de production et de construction de politiques de santé nationale ou régionale qui soit démocratiques, dignes de ce nom.

**Etienne Pinte :** Je pense que la plupart d'entre nous avons découvert avec vous cette fameuse conférence nationale et ces préoccupations qui nous sont communes, en particulier ce que vient d'exprimer M. Rusch. De plus en plus, nous sommes amenés à ne pas travailler *pour* ceux vis-à-vis desquels nous avons des obligations mais *avec* eux, de façon à ne pas nous tromper et que l'ensemble du travail que nous faisons soit un travail collectif, auquel chacun d'entre nous, individuellement ou collectivement, peut adhérer.

**Khaled Alaoui (8<sup>e</sup> collège) :** Je voulais vous remercier pour la qualité de vos travaux. J'ai eu le temps de regarder, pour les raisons de la participation, parce que ça été fait dans le domaine médical et la politique de santé mentale. Je vais être très concret sur la question de l'articulation du social et du médical. Je vis dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale. Il y a une politique d'accueil sans conditions sur laquelle on ne revient pas... Pour résumer, le problème est qu'il y a des gens à la rue qui ne veulent pas aller dans les centres. J'ai lu un article du Monde qui cite des SDF parisiens : « Je ne veux pas aller dans les centres parce qu'il n'y a que des fous et des étrangers qui ne parlent pas français ! » Dans le centre où je suis hébergé, il y a un garçon dont je me considère être comme le grand frère, très charmant mais qui a des problèmes psychiatriques assez lourds. Je constate tous les jours la difficulté qu'ont les travailleurs sociaux, en faisant leur travail, à le prendre en charge : il va chez le médecin qui lui donne des médicaments... Il revient. Un jour, il est bien, on peut avoir des discussions philosophiques avec lui ; et puis ça rechute. Ça fait un an que ça dure comme cela. Ce n'est pas pour pointer les responsabilités mais c'est pour voir cette nécessité d'articuler. J'allais dire que les problèmes de la politique de santé mentale se posent généralement en France, même pour les gens chez eux, il y a un problème de la politique de soins. Dans Paris, il y a des gens qui ont leur logement mais qui parlent tous seuls dans la rue... La difficulté pour les travailleurs sociaux est que la personne a une partie de son problème qui est prise en charge à l'extérieur. Quand on veut établir un parcours pour cette personne, je vois tous les jours que c'est un problème et, des fois, c'est une situation très dramatique. Je parle de ce que je connais. Ça pose vraiment un problème, et pour les gens qui sont dans les centres, psychologiquement ça les affecte, parce qu'ils sont dans un parcours de réinsertion, ils cherchent du travail, il y en a qui ont des formations... Les uns en veulent aux autres et ça crée énormément de problèmes. Et même à l'extérieur des centres. Je parle beaucoup avec les gens qui sont à la rue. Ils disent ne pas vouloir y aller : « je préfère parce que là, j'ai un peu de tranquillité ». C'est normal : si on va dans un centre, c'est pour avoir un peu de tranquillité, pas pour avoir plus de problèmes et ce n'est pas pour en vouloir aux gens. C'est un choix personnel. Vous voyez la nécessité de cette articulation. Au social, on a tout mis sur le dos, on a chargé la barque ; et au médical, ils font leur travail. La façon dont c'est fait en ce moment, je pense que ça va être catastrophique, aussi bien pour les centres d'hébergement, tant pour le social que pour le médical.

**Emmanuel Rusch :** Je ne suis pas sûr d'avoir une réponse univoque. La question que vous posez est double : c'est celle de la coordination entre les acteurs qui accompagnent un certain nombre de personnes ; c'est celle de la continuité de cette coordination dans le temps et la possibilité d'avoir une équipe qui appréhende le domaine du social et le domaine du sanitaire de façon cohérente, sur une période de temps donné, dans un accompagnement temporel. Quand j'écoutais le projet de garantie jeunes, visiblement orienté vers les missions locales, avec un accompagnement valorisé à hauteur de 1 500 €, c'est cet accompagnement social qui doit être associé au sanitaire, quand il y a un besoin. Il n'y a pas forcément toujours un besoin, mais c'est important quand il y en a.

Sur la santé mentale, c'est un domaine sur lequel nous n'avons pas beaucoup d'informations. Nos systèmes sont un peu défaillants sur l'appréciation des besoins en santé mentale de la population française. Par ailleurs, ce n'est pas toujours facile à caractériser, à objectiver. On nous dit souvent qu'il n'y a pas assez de psychiatres, alors qu'on est le deuxième pays européen en termes de nombre de psychiatres rapporté à la population ! C'est bien un problème de répartition des tâches entre les métiers de la santé mentale. On a un problème d'organisation et de prise en charge par l'assurance maladie : les psychiatres en France font beaucoup de travaux que pourraient faire les psychologues, mais quand on passe par un psychiatre, c'est pris en charge par l'assurance maladie, et pas lorsque c'est un psychologue. Il y a donc tout un travail de refonte de la politique de santé mentale. Si je prends le dernier plan Psychiatrie et santé mentale, c'est plus un plan psychiatrique que santé mentale...

**Juliette Furet (USH) :** Nous sommes très concernés par les questions de santé dans les quartiers en Zus, particulièrement par les questions de santé mentale. Avec les phénomènes d'exclusion, les organismes sont pris par des situations qu'ils n'arrivent pas tellement à caractériser, avec des manifestations de violence, de repli, de très forte agressivité, de menaces pour eux-mêmes. Nous essayons d'objectiver et nous cherchons des gens pour nous aider, pour objectiver et apporter des réponses. Il y a des choses que l'on objective mieux, comme le syndrome de Diogène, les entassements dans les logements, cela nous est signalé comme étant un phénomène de plus en plus important. Nous avons bien identifié le problème. Après on a beaucoup de mal à construire des partenariats avec les centres médico-psychologiques (CMP), les hôpitaux. Il faudrait que les professionnels de santé puissent mieux travailler dans des dispositifs partenariaux, comme les contrats locaux de santé. Nous souhaitons la réactivation des contrats locaux de santé mentale, qui ne sont pas forcément pilotés par les acteurs de la santé mais par les collectivités, les maires. Il faut aussi développer tout ce qui est « aller vers ». Les professionnels de santé n'ont pas trop l'habitude de se déplacer. Quand nous identifions des situations qui nous paraissent emblématiques, nous aimerions pouvoir être un peu aidés. Dans vos propositions, tout ce qui concerne les missions territoriales, territorialiser l'approche de la santé, nous paraît essentiel avec l'ensemble des acteurs.

**Patrick Boulte (SNC) :** Je suis un de ces « surnuméraires » ! Mon problème, c'est de pouvoir parler à un médecin ou que le médecin ait l'autorisation de me parler... On accompagne une personne qui a eu des problèmes psychiatriques. Cette personne était à l'hôpital psychiatrique et on l'a « collée » dans un emploi où elle est toujours aujourd'hui. Elle n'a pas eu un jour d'absence depuis qu'elle a été placée dans cette situation professionnelle, bien que son médecin psychiatre lui déconseille de travailler et lui dit que ce travail n'est pas fait pour elle ! Mon exemple est peut-être caricatural, mais quelquefois il y a des problèmes d'adaptation ou de modulation du soin en fonction d'une situation de travail. J'aimerais bien que le médecin prenne l'initiative de s'adresser à moi. Par rapport à ce que vous avez pointé de l'articulation santé - travail social, c'est un problème qui se pose : comment faire évoluer la déontologie de l'univers médical pour que cette articulation - même à un échelon plus modeste - puisse se faire ?

**Emmanuel Rusch :** Trois éléments de réponse. Le premier : c'est vrai que le monde médical a sa sociologie, son identité professionnelle, un peu historique, et qu'il n'est pas orienté forcément sur le social. Ce n'est pas une généralisation. Il y a des médecins qui sont très attentifs aux aspects sociaux aussi bien qu'aux aspects sanitaires. Il y a aussi cette vision du secret professionnel qui sous-tend cette profession, mais qui ne doit pas empêcher l'articulation sanitaire et social.

Le deuxième : je suis en région Centre, avant-dernière région en termes de densité médicale et de professionnels de santé de France. Si le médecin doit faire tout ce qu'on lui demande de faire, ce n'est pas possible. Il faut donc que le médecin travaille en équipe. Ce sont des prises en charge qui ne peuvent se faire et des missions que l'on ne peut exercer qu'en équipe. Il faut donc que les professions de santé en France s'aperçoivent et soient convaincues que le travail isolé, seul dans un cabinet, n'est plus de l'époque – et c'est en train de se faire, les choses ont changé. Ce n'est que dans un travail avec une équipe de soins au sens large qu'il pourra y avoir une prise en charge complète et globale de l'individu. En région Centre, on a mis en place, en quelques mois, 25 maisons de santé pluridisciplinaires et pôles de santé. Le mouvement se fait. Il y a peut-être une discordance entre les représentants syndicaux des professions de santé, qui sont un peu vieux jeu, et les jeunes qui sortent des instituts de formation, pour lesquels ça ne pose aucun problème. Au contraire, ils recherchent le travail en équipe. C'est en train de se faire ; malheureusement, ça prend un peu de temps.

Le troisième : la vision que l'on a, nous professionnels du soin et de la santé, des dispositifs sociaux est un peu obscure car ils nous paraissent très disparates et hétérogènes. On a l'impression de se retrouver face à de multiples dispositifs sociaux de prise en charge. Vous avez peut-être l'impression qu'il y a de multiples dispositifs de santé, mais nous, de l'autre côté, on se demande comment on peut s'y retrouver dans le social ! D'où l'importance de la territorialisation : les dispositifs qui existent en santé ou social, sur un territoire donné, sont en général issus de l'histoire. Il faut donc adapter, territoire par territoire, et **avoir une sorte de service public de prise en charge sanitaire et sociale par territoire**, une responsabilité partagée de l'accompagnement des individus et de la population par territoire.

**Djamila Mahmoudi** : J'ai lu dans votre contribution pour la Conférence un projet pour la mise en place d'un réseau sentinelle associant des professionnels et des associations de terrain. Est-ce que cela a bien été pris en compte ? Récemment, j'ai participé à un groupe de travail, dans une petite association de quartier. Une personne s'est confiée à nous : cela faisait 25 ans qu'elle n'avait pas vu de gynécologue ! Elle s'était plutôt préoccupée d'aller voir un médecin pour ses enfants ou pour d'autres personnes que de s'occuper d'elle-même.

**Bernadette Devictor** : Quand on est hospitalisé, le traitement n'est pas le même selon la pathologie que l'on a, et les moyens mis pour faire fonctionner les différents secteurs de l'hôpital sont moindres pour la psychiatrie.

Concernant les recours, quand on demande d'avoir accès à son dossier patient, on a beaucoup de difficultés à le faire ; on n'a pas les procédures, les délais légaux bien souvent ne sont pas respectés.

On parle de médiation en santé : j'aimerais que cela soit accessible à tous dans l'hôpital, que l'on n'aille pas chercher les personnes qualifiées sur internet ou ailleurs, que leurs noms soient bien identifiés, leurs téléphones, leurs méls éventuellement... Tout cela dans le respect de la confidentialité du patient.

**Emmanuel Rusch** : Sur le réseau sentinelle, il y a certainement en France quelques initiatives qui émergent actuellement. Cette recommandation est liée au sentiment que nous avons des professionnels ou des gens en charge de la santé sur un territoire donné, nous avons besoin de quelque chose qui puisse nous alerter rapidement sur cette articulation sanitaire et social et sur l'articulation des droits et de l'accès à la santé. Nous avons des systèmes d'alerte quand il s'agit de la grippe H1N1 ou H5, ou de la méningite méningocoque... Nous avons ça sur des pathologies spécifiques qui engagent la sécurité des populations. Mais nous sommes un peu démunis sur cette articulation sanitaire et social, et sur les situations difficiles d'un certain nombre d'usagers ou de patients, tout est à faire.

Je vous ai seulement présenté les axes de recommandations. Nous avons une recommandation spécifique sur l'accès au dossier du patient. Et cela fait plusieurs années que nous le demandons ! Il y a encore des progrès à faire.

Sur la disparité des moyens en soins psychiatriques, peut-être ne faut-il pas raisonner en termes d'établissements de santé ? Par exemple, au CHRU de Tours, il nous manque des postes en psychiatrie mais nous avons plein de psychiatres en ville. Le problème, c'est qu'ils préfèrent être en ville car la rémunération est bien plus gratifiante qu'à l'hôpital. Le problème, c'est l'articulation ville-hôpital sur cette thématique et la prise en charge sur un territoire donné. Cela dépend aussi de la capacité d'attractivité des établissements de santé, des hôpitaux, pour des professions qui ont parfois des intérêts plus favorables ailleurs.

Sur les médiateurs, un effort a été fait mais on peut encore l'améliorer sur le partage de l'information.

**Yasmina Ahrikenkikh (Coorace)** : Concernant la lutte contre les inégalités de santé et le renoncement aux soins, souvent les gens renoncent à une partie des soins parce qu'ils n'ont pas de complémentaire santé. Est-ce en discussion branche par branche ou a-t-on l'intention de modifier directement cet accès par le droit commun ? Vous savez, il y a un livre qui s'appelle « Le droit commun ». En négociant branche par branche, c'est laissé à la volonté de chaque branche, alors que si c'est un droit, ça fait partie des droits fondamentaux et devient une obligation. Les discussions branche par branche ne peuvent pas être inférieures à ce droit. La sécurité sociale, en remboursant

moins, a mis des populations en difficulté : il y a les salariés normaux et les salariés précaires qui ne sont pas forcément bénéficiaires de la CMU ou d'aides quelconques. Ils sont juste sur une tranche où ils ne bénéficient pas de complémentaire santé et pourtant ils cotisent à la sécurité sociale !

**Emmanuel Rusch** : C'est un vaste débat. Le fait que l'ensemble de la population ait accès à une complémentaire est une préoccupation partagée dans les réunions, les débats. La question c'est la mise en œuvre des dispositifs avec plusieurs acteurs, les mutuelles, les assurances complémentaires privées, la sécurité sociale... Derrière, ce sont les circuits de financement. Qui prend en charge ? Qu'est-ce qui doit être pris en charge à un niveau collectif, qu'est-ce qui doit rester à la charge de l'individu ? C'est un ancien débat sur lequel on n'a pas de solutions faciles, sur le panier de biens et de services.

Pour illustrer : dans mon établissement de santé, un patient avait une maladie excessivement rare. On a un traitement médicamenteux qui change sa vie et lui procure une vie normale, dont le coût est de 150 000 € par an. On est sur un soin très rare pour lequel on a des moyens mais que l'industrie pharmaceutique nous fait payer très cher. Si on ne le donne pas, c'est une sorte de condamnation en termes de qualité de vie pour cette personne. Voilà un enjeu. Faut-il le prendre en charge ? Est-ce que, collectivement, nous acceptons que nos finances prennent en charge cette situation ? À côté de ça, nous avons de petits soins, qui nous concernent tous, qui ne coûtent pas forcément très cher, et que finalement nous ne sommes plus en train de prendre en charge... Faut-il rembourser, ne pas rembourser ? Intérêt collectif, intérêts individuels ? C'est un débat sur lequel on pourrait passer des années.

**Yasmina Ahrikenckikh** : Donc il faudrait réfléchir car ce n'est pas une personne mais un nombre...

**Françoise Coré (ATD Quart Monde)** : Je voudrais soulever la question de la participation. Vous avez dit qu'il fallait éviter la participation alibi et, dans le rapport, vous indiquez que pour que ce ne soit pas une participation alibi, il y a deux conditions : une réelle volonté politique et que la participation s'appuie sur des méthodologies ou des techniques ayant fait leurs preuves. Vous préconisez que les méthodologies et les pratiques soient rassemblées, diffusées et davantage connues. Vous dites que vous êtes ici parce que vous vous intéressez au 8<sup>e</sup> collège, qui est en cours d'évaluation. Mais, dans le cadre de la CNS, il y a aussi des pratiques de participation. Nous y participons avec une méthode de participation très particulière qui est le « binôme citoyen » : une personne en situation de précarité et une personne d'un autre milieu de vie, appuyées par un groupe en amont pour préparer ensemble des analyses et des préconisations.

**Emmanuel Rusch** : Nous allons être très attentifs à l'évaluation que vous allez faire de votre dispositif. Au niveau régional, lorsqu'on élabore le programme régional d'accès à la prévention et aux soins qui est en principe destiné aux populations en difficulté ou vulnérables, on pourrait imaginer avoir systématiquement la participation des associations (qui y participent déjà en partie) mais aussi des populations. On pourrait donc imaginer un « 8<sup>e</sup> collège » dans ces instances régionales.

**Etienne Pinte** : Quel est le nombre de personnes dans vos conférences régionales ?

**Emmanuel Rusch** : La conférence régionale de santé et de l'autonomie en région Centre regroupe quelque 80 personnes.

**Hélène Marchal (Unaf)** : Quel est le coût des revendeurs qui sont répercutés sur les usagers, je pense aux lunettes ou aux prothèses dentaires ? Quand les gens sont en retraite, ils ont beaucoup moins de possibilités d'avoir accès aux soins dits normaux, grâce aux complémentaires, que pendant leur salariat. Quelle solidarité existe à ce moment-là alors que l'on veut agir en prévention ? Je pense aux personnes âgées qui se dégradent car elles vont de moins en moins faire appel aux meilleurs spécialistes pour les dents, les lunettes... Comment envisagez-vous les solidarités à ce moment-là, sachant qu'il y a ce mur du coût par rapport aux intermédiaires auxquels on a à faire face ?

**Emmanuel Rusch** : Vous m'en posez des questions ! Il y a un élément de réponse : quand on parle de solidarité, on n'a pas tous la même représentation de ce qu'on entend par solidarité. Ce qu'évoquait tout à l'heure Bernadette Devictor, c'est le rapport que nous sommes en train de finaliser, sur lequel nous nous sommes auto saisis au niveau de la CNS : quelle solidarité voulons-nous demain ? Quels

sont les aspects de priorisation ? Si on met en place une politique de prévention ou de prise en charge, est-ce que c'est la loi du nombre qui joue, est-ce la gravité ? Il y a plein d'éléments sur lesquels on peut discuter en termes de solidarité. On a eu besoin, au niveau national, de se réinterroger sur nos représentations diverses et variées de ce qu'on entend par solidarité. On s'aperçoit que l'on a peut-être des variations entre nous. On utilise le même terme mais la sémantique est parfois trompeuse. On espère pouvoir proposer cela comme un guide pour les futures politiques.

Sur la question des revendeurs (que j'évoquais avec l'industrie pharmaceutique qui nous fait payer cher un certain nombre de thérapeutiques), c'est malheureusement un rapport de forces et une volonté politique entre nos décideurs politiques, au niveau de l'État mais aussi des députés, et nos représentants à l'assurance maladie dans la négociation qu'ils peuvent avoir sur les tarifs. Et il y a toute une histoire dans la construction de ces tarifs...

**Etienne Pinte** : Est-ce que la CNS s'est prononcée sur les plafonds de revenus pour obtenir la CMU et la CMU-C ? Nous avons pris une position souhaitant le relèvement des plafonds de façon à ce que tous ceux qui sont actuellement sous le seuil de pauvreté le soient un peu moins en bénéficiant de cette mesure. Quelle est la position de la Conférence nationale de santé là-dessus ?

**Emmanuel Rusch** : Ça serait à faire valider par Mme Bernadette Devictor mais, oui, nous nous étions prononcés pour un relèvement de ces éléments sachant, qu'au sein de la CNS, la discussion a été très vive pour savoir qui en serait le financeur. Quel circuit va permettre de le couvrir ? Les échanges sont vifs sur ce sujet. Il y a un certain consensus sur le fait de relever, mais pas sur l'aspect opérationnel...

**Etienne Pinte** : Nous avons obtenu, dans le cadre du plan quinquennal, le relèvement de la CMU-C, partiellement en tout cas. C'est un premier pas. Pour le reste, pour des raisons budgétaires que tout le monde imagine, nous n'avons pas pu aller beaucoup plus loin, en tout cas pour le moment.

Mme Devictor nous a parlé du débat public organisé par la Conférence nationale de santé à la fin de l'année, sur le thème des jeunes et de la solidarité. J'aimerais que vous réfléchissiez et que vous puissiez nous dire qui sont ceux qui sont intéressés pour participer à ce débat.

**Emmanuel Rusch** : Sachant que c'est dans les deux sens : quelle vision ont les jeunes de la solidarité ? Quelle vision de solidarité a la société vis-à-vis des jeunes ?

**Etienne Pinte** : C'est vrai que la première réaction serait de dire : on n'a pas autour de la table suffisamment de jeunes qui pourraient participer à ce débat ! (*rires*) Mais nous sommes tous des têtes de réseau. Vous avez donc autour de vous un certain nombre de jeunes qui pourraient être intéressés et concernés pour participer à ce débat, ainsi que certains d'entre vous, car il n'y a pas que les jeunes qui sont concernés.

**Marie-Josèphe de Redon** : Je peux contacter le réseau pour avoir des jeunes qui soient en capacité de participer mais j'ai besoin d'avoir quelques précisions sur ce qu'on attend d'eux, que doivent-ils produire ? Je pense à certains qui ont produit des DVD...

**Emmanuel Rusch** : Je propose que l'on vous adresse une proposition. Mais nous sommes aussi attentifs à des contre-propositions ou des idées que l'on pourrait introduire dans ce débat.

## Questions diverses et informations

**Etienne Pinte** : J'ai quelques informations à vous donner.

- Mme Steinberg (Secours populaire) souhaite nous signaler une communication sur **l'aide alimentaire**. La première étape qui a été obtenue au Parlement européen doit être maintenant adoptée au niveau européen. Quatre associations françaises se sont solidarisées pour intervenir afin que l'aide alimentaire soit maintenue au niveau européen. Vous trouverez cette communication sur le site du CNLE.

- J'ai le plaisir d'accueillir **Mme Berthod-Wurmser** qui succède à Mme Mireille Elbaum dans le collège des personnalités qualifiées.
- Le rapport de suivi annuel du **Programme national de réforme** (PNR), qui nous a été soumis pour avis par le SGAE, a été adressé par le Gouvernement à la Commission européenne fin avril. Notre avis (Cf. le site du CNLE) figure en ouverture de toutes les contributions annexées à ce rapport. Nous sommes donc bien placés !
- Avec Christiane El Hayek, nous avons reçu, il y a 48 heures, une délégation du Kazakhstan d'une douzaine de membres du gouvernement et de l'administration : ils étaient intéressés par nos programmes et mesures de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, et en particulier très intéressés par le RSA. Ils ont passé huit jours en France. Ils sont allés à Pôle emploi, à la Caisse nationale d'allocations familiales... J'ai été étonné qu'un pays plutôt pauvre se lance dans un projet de revenu minimum.

Mme Berthod-Wurmser vous avez travaillé avec l'Ukraine. Pourriez-vous vous présenter à nous ?

**Marianne Berthod-Wurmser** : Merci de m'accueillir. Je suis retraitée et non plus en activité dans cette opération qui est conduite, sous la direction de la DGCS, en Ukraine. J'ai aussi été, un certain moment, au Kazakhstan, en coopération. Il m'est arrivé, dans ma carrière, de mener différents types de travaux dans les pays de l'Est. Il y a effectivement beaucoup de choses à en tirer. J'ai passé l'essentiel de ma carrière entre recherche et administration, terminant à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), après avoir été à la direction de la Mission recherche (Mire) du ministère, pendant les années 1990, au Commissariat général au plan, pendant les années 1980, à la Direction de la prévision, à la Direction de l'action sociale, dans les années 1970. J'ai particulièrement apprécié les relations entre le CNLE et la CNS, organisme auquel j'appartiens car j'ai aussi piloté beaucoup de choses en santé sociale, avec l'Inserm, qui avait mis en avant en 2000 des rapports sur les inégalités sociales de santé. Pour terminer, je vous dis mon intention de travailler très volontiers avec l'ensemble des membres du CNLE.

- Information sur l'administration du questionnaire d'évaluation de l'expérimentation du 8<sup>e</sup> collège du CNLE.

**Etienne Pinte** : Je vous ai déjà parlé de l'évaluation de l'expérimentation du 8<sup>e</sup> collège. Vous allez recevoir par mél un questionnaire adressé par Amnyos, cabinet conseil chargé de faire ce bilan de l'expérimentation. Vous allez pouvoir décrire ce que nous avons vécu avec le 8<sup>e</sup> collège.

**Christiane El Hayek** : J'attire votre attention sur ce message important ; je vous donne quelques informations et je les enverrai par mél cet après-midi car certains membres ne sont plus dans la salle. Cette phase de l'évaluation, qui va commencer le 3 juin, est un **questionnaire adressé aux membres statutaires du CNLE**. Le 8<sup>e</sup> collège a mené un travail d'évaluation sous forme d'entretiens, avec Julie Plassat du cabinet Amnyos, et n'est pas concerné par ce questionnaire qui va être adressé par mél aux membres du CNLE qui assistent habituellement aux réunions plénières. Il s'agit de leur demander comment ils ont pu apprécier l'évolution du CNLE et la manière de travailler au cours des réunions plénières depuis juin 2012. Il s'agit bien d'un questionnaire d'évaluation de notre vécu au CNLE - j'insiste car nous avons eu aussi la Conférence nationale, et il y a des questions séparées là-dessus. Le but est d'évaluer l'expérimentation de l'accueil du 8<sup>e</sup> collège au sein du CNLE. Ne soyez pas étonnés si certains membres du CNLE ne reçoivent pas le questionnaire : nous avons donné le mél des personnes qui viennent régulièrement. Quand le membre titulaire n'est pas du tout venu pendant les dix réunions plénières de juin 2012 à avril 2013, nous avons plutôt donné le mél de son suppléant. Dans d'autres cas, il y a deux voire trois personnes d'un même organisme qui vont recevoir le message (un titulaire, un suppléant et un représentant par exemple).

Vous avez plusieurs possibilités de réponse. Soit chacun des membres répond individuellement, soit vous vous concertez et vous faites une réponse collégiale. D'autre part, vous pouvez aussi choisir de vous exprimer à titre personnel en demandant que vos réponses restent anonymes. Le cabinet sait quel est l'organisme et la personne qui a répondu puisqu'il reçoit son mél mais, dans son rapport, il ne répercute pas le nom de l'émetteur qui a renseigné le questionnaire. Vous avez donc ce choix de confidentialité et d'anonymat si vous le souhaitez. Le temps nécessaire pour renseigner le

questionnaire est estimé par le cabinet de 15 à 45 minutes. Ceci dépend de la quantité des commentaires et des précisions que vous voulez apporter, pour étoffer certaines réponses. Vous avez la possibilité de répondre en plusieurs fois : vous pouvez commencer et vous interrompre, sauvegarder vos réponses ; ensuite, on vous donne un code que vous utiliserez pour retrouver votre questionnaire. S'il y a des questions, si vous avez besoin de précisions et pour n'importe quel échange, vous pouvez envoyer un message à Julie Plassat et lui demander de vous rappeler. L'ouverture de la mise en ligne est le 3 juin. **La date limite de clôture est le 21 juin.** Au-delà, vos réponses ne pourront pas être prises en compte par le cabinet, et ce serait dommage. Nous avons vraiment besoin d'un nombre important de réponses. Cette expérimentation a demandé un très gros travail à l'administration, à l'ensemble des membres, et il est important de prendre en compte toutes les réponses et toutes les réactions pour l'avenir du CNLE et la poursuite de ce collège.

**Brigitte Bernex (DGCS) :** Je voudrais ajouter quelques mots car, effectivement, cette évaluation est très importante pour le CNLE mais elle est plus largement importante sur la question de la participation, et cela rejoint l'attente exprimée par la Conférence nationale de santé : nous avons besoin de savoir quelle méthodologie, quelles préconisations retenir. Dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté, il est prévu une généralisation, autant que faire se peut, de la participation des usagers, dans le cadre des actions qui sont conduites en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La DGCS aura en charge cette généralisation et d'apporter aux services et aux instances qui existent, tant au niveau national qu'au niveau régional ou départemental, des préconisations en termes de méthodologie et de mise en place. L'évaluation que nous conduisons pour le 8<sup>e</sup> collège du CNLE aura un impact beaucoup plus large que le CNLE. Elle nous intéresse grandement !

**Christiane El Hayek :** Je vous envoie cet après-midi un message qui reprend ces informations avec, en pièce jointe, la liste de tous les membres du CNLE qui vont être destinataires du questionnaire, une liste que nous avons établie en nous appuyant sur leur présence. Si vous avez la moindre remarque concernant cette liste, si vous estimez que l'on a oublié un membre auquel vous souhaitez que l'on envoie le questionnaire, n'hésitez pas à nous le signaler pour que l'on corrige cette liste avant lundi.

**Etienne Pinte :** Nous n'allons envoyer ce questionnaire qu'à ceux qui, titulaires ou suppléants, ont assisté à un certain nombre de réunions plénières. Quand je vois la liste d'émargement, je suis désolé de voir, au niveau des élus locaux, une très grande absence, que ça soit sur le plan départemental ou sur le plan communal. Alors que notre instance les concerne pourtant très directement !

- Renouvellement des mandats des membres du CNLE

**Etienne Pinte :** A la fin de l'année, il va y avoir, comme tous les trois ans, un renouvellement des mandats des membres du CNLE, sauf les membres de droit. C'est le 19 décembre 2013 que se situe l'échéance d'expiration des mandats. Cette fois-ci, il va y avoir un remaniement relativement important du décret de 2005 relatif à la composition du CNLE, puisqu'officiellement, cette fois-ci, le 8<sup>e</sup> collège sera intégré au CNLE par ce décret, pris en Conseil d'État et signé par le Premier ministre. Nous souhaitons que vous puissiez, assez rapidement, **nous faire des propositions, des suggestions** pour que l'on puisse alimenter la réflexion sur l'avenir du CNLE - non seulement celle de l'administration mais également celle des membres du gouvernement amenés à signer ce décret - en ce qui concerne tous les domaines qui relèvent **de la composition du conseil et de son fonctionnement.**

Il s'agit d'abord de la composition du CNLE : 8 collèges, 62 personnes aujourd'hui : faut-il aller plus loin, moins loin ? S'est posé le problème des suppléants en ce qui concerne le 8<sup>e</sup> collège, c'est un véritable problème auquel il faudra que nous réfléchissions. L'équilibre entre les collèges : garde-t-on le même équilibre sachant que certains collèges ont été très présents, d'autres beaucoup moins ? Faut-il modifier les choses ? Nous souhaitons qu'il y ait un bilan interne pour enrichir le fonctionnement du CNLE et pour contribuer non seulement à notre réflexion mais à celle de l'administration qui, le moment venu, sera amenée à prendre la décision de renouvellement, sous une forme qui sera forcément différente de l'actuel CNLE.

Faut-il ou pas créer un petit groupe de travail pour ceux qui sont intéressés par la refondation du CNLE, sachant que ce travail doit être terminé d'ici à la fin du mois de juin ? Il faut que vous voyiez avec Christiane si vous apportez votre contribution par mél ou s'il faut créer un groupe de travail qui

pourrait se réunir une ou deux fois. J'aimerais avoir votre avis et votre position. Il serait bien que vous puissiez nous envoyer vos suggestions avant le 15 juin, de sorte que si l'on a besoin d'un petit groupe de travail pour échanger, préciser, mettre au point, on puisse le faire pendant la deuxième quinzaine du mois de juin.

- Célébration des 20 ans du CNLE
- Projet de colloque avec l'ONPES

**Etienne Pinte** : Nous devons fêter cette année les 20 ans du CNLE. Le CNLE a été créé par la loi en 1988 mais le démarrage des travaux s'est fait en 1993. L'Onpes envisage cette année d'organiser un colloque qui se tiendrait le 25 novembre, sur les politiques sociales territoriales, et je souhaite que le CNLE participe à ce colloque. Peut-être pourrions-nous, à cette occasion-là, organiser une manifestation pour fêter dignement les 20 ans du CNLE (aussi peu coûteuse que possible, mais quand même une fête !).

- Projet d'avis du CNLE sur la pauvreté des enfants

**Etienne Pinte** : Un problème nous interpelle tous : la pauvreté des enfants. Je souhaite que, d'ici à la fin du mois de juin, vous me proposiez des contributions à un avis sur lequel le CNLE pourrait se prononcer.

Nous avons toute une série de statistiques qui viennent de sortir sur la pauvreté des enfants : il y a plus de 2 millions d'enfants parmi les 8,6 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. D'autres éléments sont publiés par la Fondation de l'Abbé Pierre, le Secours catholique. Je viens également de recevoir une communication assez dramatique sur les milliers d'enfants qui seraient abandonnés dans notre centième département, Mayotte. Je voudrais aussi en parler dans cet avis que je vous proposerai d'ici la fin du mois de juin. Il faut tirer la sonnette d'alarme. Si sur ce sujet, vous avez des éléments, des informations, des contributions à m'apporter, je vous en serai très reconnaissant, pour émettre un avis aussi exhaustif que possible car, en raison de l'augmentation de la pauvreté, c'est véritablement un problème qui s'aggrave de jour en jour. Je voudrais que l'on puisse alerter les pouvoirs publics mais peut-être aussi nous investir dans ce domaine à la rentrée prochaine.

**Khalid Alaoui (8<sup>e</sup> collègue)** : Comment assurer une plus grande diffusion au rapport de l'Onpes « Penser l'assistance » ? On souhaite une grande diffusion pour ce travail qui est vraiment excellent. Comment faire ?

**Etienne Pinte** : Il est déjà en ligne. Il faut que les principales collectivités territoriales le reçoivent, toutes les institutions qui s'occupent de près ou de loin de la pauvreté, de l'exclusion, de l'aide sociale, de l'assistance. Cela me paraît très important. Ce rapport est remarquable. Il faut que tous ceux qui sont des relais puissent instiller dans la tête de nos concitoyens que, contrairement à ce que disent certains, la solidarité nationale, ce n'est pas de l'assistanat au sens péjoratif du terme. C'est de l'aide, de l'accompagnement, de l'assistance et non pas de l'assistanat.